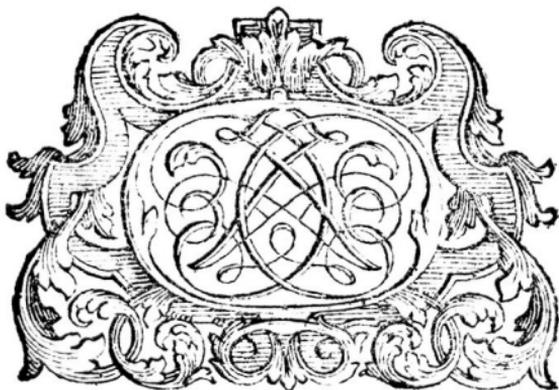


LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

SEPTEMBRE 1741.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de
Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 24. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET¹⁵⁹

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Septembre 1741.

ARTICLE PREMIER.

I. ... *Après tout ce qu'on a exposé jusqu'ici, * il ne paroît point que la Pragmatique Sanction Caroline doive arrêter personne. Car qui ne voit point la nullité de ce Reglement ? Quelle faculté avoit Charles VI. de disposer des Royaumes & Etats, à la restitution desquels il étoit obligé ? Cette Sanction est tout-à-fait insubstante, pour autant qu'elle s'étend aux Etats, dont il n'étoit point en son pouvoir de disposer. Qu'on examine d'abord les personnes, & l'on verra si le Roi Catholique & ses Descendans sont des Sujets du susdit Empereur, qui soient obligés de faire joug à une Loi qu'il a faite par rapport à des Etats, qui doivent leur être restitués. Qu'on examine ensuite les choses mêmes, & l'on verra si des choses sujettes à retrocession & dont le cours est*

Fin du second Ecrit de la Cour d'Espagne contre la Reine de Hongrie.

L 2 *établi*

* On a donné le commencement de cet Ecrit, publié dans l'Empire par le Comte de Montijo, au premier article de notre dernier Journal ; & une autre pièce qui y a rapport, dans nos Mémoires de Juillet, page 58.

établi de maniere par les Ancêtres, qu'un Tiers y a acquis un Droit incontestable, & l'on verra, dis je, si celui, qui par les dispositions des Ancêtres avoit seulement le Droit d'en jouir, en étoit seulement usufructuaire, a pu de sa propre autorité les aliéner, changer leur cours, & enlever à un Tiers son Droit ? Il est donc démontré, que la Pragmatique Sanction est invalide.

Quelque convainquante que soit cette démonstration, il ne sera pourtant pas superflu de l'éclairer par quelques exemples domestiques. On ne sauroit accorder une plus grande autorité à Charles VI. qu'à Ferdinand I., à Ferdinand III., à Leopold, & à Joseph, son Frere, son Pere & ses Ancêtres, & en même-tems Empereurs. Le premier lorsqu'il établit l'ordre de succession, étant arrivé au cas où ses Descendans Mâles viendroient à manquer, nomme pour ses Successeurs, à l'exclusion de ses propres Filles, les Descendans de Charles-Quint, & il en use de même dans tous les Contracés de Mariage de ses Filles. Dira-t-on, que cet Empereur avoit moins d'Autorité que Charles VI. ou moins de tendresse pour son Sang ? Ni l'un ni l'autre ; mais qu'il savoit que son Autorité ne s'étendoit point plus loin, & qu'il ne vouloit pas par amour pour ses Filles porter atteinte au Droit d'un Tiers. Il s'est confirmé aux réglemens antérieurs & a confirmé par la même sa propre déclaration.

L'Empereur Ferdinand III. ayant cédé par le Traité de Westphalie quelques Villes des Etats d'Autriche à la France, celle-ci ne se crut pas sûre dans la possession de ces Villes, que la cession n'en eut auparavant été ratifiée par l'Espagne, & elle refusa de donner l'équivalent promis avant d'avoir obtenu cette ratification. Que fit Ferdinand ? Il acquiesça à l'opposition de la France, promit d'obtenir la ratification

fication du Roi Catholique, & se désista de l'équivalent stipulé, jusques à ce qu'il l'eut obtenu. N'est-il pas évident par-là, que le Roi Très-Chrétien étoit dans la persuasion, qu'on ne peut disposer des biens qui sont sujets au Droit de retour, sans le consentement de la Branche à laquelle ils doivent un jour retourner ? N'est-il pas évident que Ferdinand a fait le même aveu en s'engageant à obtenir le consentement du Roi Cathol. &c.

L'Empereur Leopold, Pere de Charles VI., lorsqu'il se fit couronner & reconnoître Roi de Hongrie en la personne de son Fils Joseph en 1687., après la révolution de Teke'i, obligea les Etats du Royaume à reconnoître pour ses Héritiers, après l'extinction de ses Descendans Mâles, ceux de Charles II. Roi d'Espagne : Ce qui est une preuve que le Pere de Charles VI. ne se croyoit pas le pouvoir d'appeller ses propres Filles, dont il ne manquoit pas, à la Succession, à l'exclusion de Charles II. & de ses Descendans, qui par les Pactes de retour avoient un Droit fondé à ce Royaume. Tels ayant été les bornes du pouvoir & de l'autorité des Ancêtres de Charles VI., il faut regarder sa Pragmatique Sanction comme invalide & non avenue, jusqu'à ce qu'on ait prouvé, que le sien n'étoit pas renfermé dans les mêmes bornes. En attendant on n'oubliera pas de remarquer, que la nullité de la Pragmatique affecte nécessairement les engagements des Princes qui ont promis de la garantir ; car comment continueroient ils d'exister ces engagements, si l'objet garanti n'existe pas ? Il faut ajouter à ceci, que pour vaincre la repugnance que l'Empire avoit de garantir la Pragmatique-Sanction, l'Empereur fut obligé de déclarer solennellement, qu'il n'avoit pas intention de porter préjudice à personne par ce Règlement ; sans laquelle déclaration le juste & équitable Corps Germanique ne l'auroit ja-

mais garanti, de même qu'on espere à present qu'il se dégagera de sa garantie, voyant le préjudice qu'il cause à un Tiers. On se promet la même chose de l'équité des autres Puissances, qui ont aussi garanti cette Sanction, d'autant qu'elles ne l'ont sans doute fait, que dans la croyance qu'elle ne portoit préjudice à personne, & que l'événement leur fait voir aujourd'hui le contraire.

La Cour de Vienne n'a point encore répondu à cet Ecrit, & ne paroît pas le devoir faire; parce que toutes les Puissances, & l'Espagne même, en garantissant la Pragmatique-Sanction n'ont pas été sans prévoir le cas qui est arrivé.

II. Le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, avertit le Public, & surtout les Souscripteurs pour le Supplément du Dictionnaire Historique de Moreri, in folio 2. Volumes; que dans le tems qu'il se promettoit de recevoir les deux Tomes, ou du moins le premier Tome de ce Dictionnaire, Edition du Sr. *Jean-Louis Brandmuller* de Balle, il apprend que ledit Sieur Brandmuller, sans avoir abandonné son dessein sur le Moreri, lui a cependant préféré d'autres grands ouvrages. Comme le certain est plutôt à prendre que l'incertain, & le present que l'avenir, le Sr. Chevalier a cru à cet égard devoir accepter des offres que lui a faites le Sr. *Jean Brandmuller*, frere du Sr. Jean-Louis Brandmuller, & inserer ici tout au long un Avis en forme de Programme du nouvel Editeur, suivant lequel le public, & surtout les Souscripteurs, ne perdront rien pour avoir attendu. Le papier plus beau que celui qui a été employé à l'Impression des six premiers Tomes du Moreri, & l'impresion qui en sera très-belle, les convaincront de ce qu'on avance. Voici l'Avis en question.

AVIS du Sr. Jean Brandmuller sur la prochaine
impression du Supplément au Moréri François
de Basle.

Nous ne doutons point que le Public, qui s'attend à voir paroître le Supplément, qui lui fut promis il y a une année, dans un projet qu'on lâcha alors, ne soit agréablement surpris de voir qu'on s'est mis en état de satisfaire sa juste impatience beaucoup plutôt qu'on ne s'y étoit engagé. On avoit pris deux années de terme pour ramasser les matériaux de toute espece qui doivent former cette collection, & pour les disposer en bon ordre. Cependant, à force d'application & de travail, on se trouve, par la grace de Dieu, en état de commencer à faire rouler la presse, d'une maniere souûtenüe, dans quelques mois d'ici.

On a donc cru devoir cet Avertissement à ceux qui paroissent désirer cet ouvrage, & leur marquer en même-tems la maniere en laquelle on s'y prend pour le former, comment il sera imprimé, & à quelles conditions.

D'abord on fera entrer dans ce Recueil tout ce qu' il y a d'Articles nouveaux, de corrections, & d'augmentations dans le Supplément de Paris, en le citant au bas de chaque article que l'on en tirera, afin de lui rendre la justice qui lui est dûë. On agira de la même maniere à l'égard de la nouvelle Edition du Moréri de Hollande. Il est vrai, qu'on s'abstiendra de copier un assez grand nombre d'articles qui ne disent rien, & qui ne renferment que le nom de la personne sans nous en rien apprendre si ce n'est que cette personne a existé, & qu'un tel Auteur l'a citée. C'est par-là qu'on a trouvé le secret de faire monter, jusques à onze mille, les articles nouveaux

veaux de cette Edition, qui seroient peut-être réduits à la moitié en retranchant, comme on le fera, tout ce qui n'est d'aucun usage. Si cette méthode de grossir le nombre des articles agréoit au public, il seroit aisé de les lui fournir par milliers avec facilité, en parcourant quelques indices. Au reste nous ne présumons point que les savans & laborieux Auteurs de ces Collections se plaignent de ce que nous profitons de leur travail; car outre qu'on leur fera honneur de tout ce qu'on empruntera d'eux, article par article, on ne fait que les imiter, puisqu'ils n'ont pas dédaigné de se servir abondamment des Editions de Basle.

Il est vrai qu'il s'en faut de beaucoup que le Supplément de Paris ait pris tous les articles nouveaux de nôtre Edition. Il a choisi & tronqué comme il a trouvé à propos; mais pour l'Editeur de Hollande il nous paroît qu'il n'a rien omis. Il semble même qu'il a fait de nôtre Edition la base de la sienne, mais il l'a enrichie par d'excellentes augmentations.

Outre ces deux grandes sources, où il y a beaucoup de bon, on tire un assez grand nombre d'articles du Supplément Allemand qui s'imprime actuellement ici, & dont les feüilles nous sont fournies à mesure qu'elles sortent de la presse du Sr. Jean Brandmüller, qui en est le seul possesseur. Les savans & judicieux Auteurs qui travaillent, depuis long-tems, à ramasser ce riche trésor, prennent dans les Dictionnaires Allemands, Flamands, Anglois, & dans plusieurs autres Livres ce qui est à leur bienfiance, & par-là ils nous mettent en état d'abrégier nos recherches, aussi leur en témoignons-nous nôtre reconnoissance à mesure que nous les copions.

Mais

Mais nous ne nous bornons pas à ces vastes Recueils. Nous collectons aussi un grand nombre d'articles de toute espece, Historiques, Géographiques & d'Antiquités, dans plusieurs Auteurs anciens & modernes, dont quelques-uns n'ont pas été consultés jusques ici par ceux qui nous ont devancé dans cette compilation.

Pour l'Histoire Ecclésiastique nous consultons l'excellente Histoire de Mr. de Fleuri, la Discipline ancienne & nouvelle du P. Thomassin, Bingham, Bafnage, le Sieur avec la continuation de feu Mr. Piçet, les Histoires des Conciles de Constance, de Basle, de Pise, de Trente, Héliot &c.

Le riche trésor des Antiquités du P. de Montfaucon nous fournit un grand nombre d'articles, outre ceux qui se trouvent dans les anciens Auteurs, Hérodote, Thucydide, Denis d'Halicarnasse, Polybe, Diodore de Sicile, Plutarque, dans le Glossaire de du Cange &c.

Pour la Géographie nous nous bornons à Bochart, Rélant, Cellarius, Thomas Corneille, la Martinière dont nous tirons bon nombre d'Articles, mais avec choix. Outre cela nous avons entre les mains le grand Recueil du P. du Halde sur la Chine & la Tartarie; Kœmfer & Charlevoix sur le Japon, & ce dernier sur l'île de St. Domingue; Chardin, Tournefort, le Bruyn, Orléarius, le P. Labat sur les Isles de l'Amérique & sur l'Afrique &c. Tous ces excellens Voyageurs ne fournissent pas simplement des articles curieux de Géographie, mais aussi d'Histoire & différentes Coutumes tant religieuses que civiles.

L'Histoire des grands hommes est un des principaux articles du Recueil. Nous faisons usage

usage de l'Histoire littéraire de la France par les PP. Bénédictins, des Mémoires du P. Nicéron dont nous avons 42. volumes, des Bibliothèques de Wolff, de Fabricius, de Cave, des vies des Saints de Bretagne du P. Lobineau, de la nouvelle édition des vies des plus célèbres Jurisconsultes par Mr. Taifand, de la Vérone illustrée de Mr. Maffei, des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, des différens Journaux. Nous tirons aussi un bon nombre de Généalogies de familles illustres qui se trouvent dans les Nobiliaires de Provence, du Dauphiné, de Bourgogne, dans le grand Armorial de Mr. d'Hosier, & dans le Dictionnaire Généalogique de la Noblesse de l'Empire.

Quant à l'Histoire ancienne & moderne nous prenons pour guides les Historiens de la Grece & de Rome, Rollin, Echard, Mr. de Thou, Edition de Hollande, le P. Daniel, Matcel, Etienne Pasquier, Dunod, Don Calmet, son histoire universelle & celle de Lorraine, Rapin de Thoyras, des Roches, Cragius, l'Histoire des Juifs de Mr. Basnage, Ludolf histoire d'Æthiopie, le Clerc histoire des Provinces-Unies, Heifs, Mascou, & un bon nombre d'histoires particulières qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer ici.

Nous n'avons même fait tout cet étalage que pour montrer à ceux qui s'intéressent à cet ouvrage la méthode que l'on suit, les soins que l'on se donne pour se procurer ce que l'on connoit de meilleur, & que ces sortes de compilations exigent beaucoup de tems & d'attention.

Outre les matériaux pris dans ces différentes sources, nous avons déjà reçu un bon nombre d'articles que des Sçavans généreux & affectionnés

tionnés au bien public nous ont fait la grace de nous envoyer. Plusieurs nous ont fait espérer qu'ils contribueroient à enrichir nôtre Recueil. Même nous ne doutons point, que dès que l'on saura que l'Impression va se commencer, il n'y ait en differens lieux, & des Sçavans & d'autres particuliers qui s'empresseront à nous communiquer, comme nous les en prions instamment, tant d'articles curieux d'Histoire, de Géographie & de Généalogie qui sont perdus pour le Public pendant qu'ils demeurent dans leurs Cabinets, & qui ne peuvent se conserver plus sûrement que dans un grand Recueil tel qu'est le Dictionnaire historique &c. qui devient tous les jours & plus public & plus nécessaire.

Seulement nous prions tous ceux qui voudront nous favoriser de quelques Mémoires, de les faire écrire d'une manière bien lisible & correcte, & de les adresser à l'Imprimeur en droiture. Quant aux articles de familles, nous prenons la liberté d'avertir ceux qui souhaiteront d'en faire entrer quelques-uns dans nôtre Supplément de les faire munir d'une autorité légale, de faire en sorte que le manuscrit n'ait rien de défectueux, & d'affranchir le paquet. On se donnera tous les soins possibles pour que les pièces fournies soient imprimées correctement.

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que le Supplément que l'on prépare, joint à l'Édition du Moréri de Basle, redonnera à cette édition la prééminence qu'elle avoit avant que parussent le Supplément de Paris & la dernière Édition de Hollande; car outre que nôtre Supplément renfermera tout ce qu'il y a de nouveau dans ces
deux

deux derniers ouvrages, on y trouvera un très-grand nombre d'articles nouveaux ou considérablement augmentés. Dans la seule lettre A il y a environ deux mille articles plus que dans le Supplément de Paris, & environ quinze cens qui ne sont point dans l'Édition de Hollande.

Quant à l'impression du Supplément que l'on prépare, elle se fera de la manière suivante.

1°. On prendra le même papier de l'Essay, * & le même caractère qui est tout neuf. Outre cela le Libraire a fait graver des vignettes, des lettres grises & divers autres ornemens propres à donner à son Édition toute la beauté dont elle est susceptible.

2°. On n'omettra rien pour que la correction soit très-exacte. Les preuves que le Sr. Christ (qui prendra soin de cette impression, quoique sous le nom & pour le compte du Sieur Jean Brandmuller son Beau-pere) a données jusques-ici, dans diverses Éditions d'ouvrages, qui ont été très-goutées, sont le garant de ce qu'il fera dans la suite pour rassurer la confiance chancelante du Public, & pour mériter de plus en plus sa bienveillance.

3°. L'Ouvrage formera deux volumes in folio de deux cens feüilles chacun, ou de 800. pages; dont le premier se délivrera, s'il plaît au Seigneur, à la fin de l'année prochaine, & le second dix-huit mois après.

4°. A la fin de chaque volume on placera un *Errata* des fautes d'impression qui ont été découvertes dans le Moreri d'ici, ou qu'on remarquera encore. Ceux qui voudront en indiquer de quelque conséquence, nous obligeront.

Voici les conditions. 1°. On exigera des

Sou-

* *C'est-à-dire, du Programme in folio qui paroit.*

Souscrivans dix florins d'Allemagne, ou vingt-cinq livres de France, dont la moitié se payera en prenant les billets de Souscription, & l'autre moitié en recevant le premier volume.

2°. Comme on ne peut pas savoir au juste quelle sera l'étendue d'un ouvrage dont le manuscrit n'est pas encore complet, s'il y a plus que les quatre cens feüilles promises, on ne comptera aux Souscrivans les feüilles surnuméraires qu'à raison d'un sol de France par feüille, ce qui ne se payera qu'à la fin de l'ouvrage.

3°. Pour faciliter la souscription à ceux qui n'ont pas encore le Dictionnaire Historique &c. de l'Edition de Basse, le Sr. Brandmuller, qui en a encore quelques exemplaires, offre aux Souscrivans, mais à eux seuls, de leur en fournir autant qu'il en aura, à vingt florins d'Empite ou cinquante livres de France, quoiqu'il les ait vendus jusques ici vingt-quatre florins.

4°. Pour montrer au Public de quelle maniere l'ouvrage sera exécuté, on donnera pour Projet une feüille d'essai, remplie des premiers articles qui sont tombés sous la main. Les Souscrivans pourront conserver cet échantillon & refuser l'ouvrage, s'il n'est pas imprimé sur le même papier & avec les mêmes caractères.

5°. Les Souscriptions seront ouvertes jusques à la fin de l'année courante, après quoi on n'aura plus le Supplément au même prix, d'aurant plus qu'on n'en tirera pas un aussi grand nombre d'exemplaires qu'on en a vendu du Dictionnaire.

1°. On pourra souscrire chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, ou s'adresser à l'Imprimeur en droiture, en ce cas on prie d'affranchir

les Lettres. Tous les Banquiers, Marchands, ou autres Personnes qui ont eu commission ci-devant de fournir le Dictionnaire de Moreri en 6. Vol. in fol. & qui voudront nous ramasser des Soucriptions, auront 10. pour cent de provision pour leur peine, c'est-à-dire, sur 10. Exemplaires ils auront un Exemplaire gratis.

Au reste il n'est presque plus nécessaire d'avertir le Public, que le Supplément promis par le Sr. Jean Brandmuller, est le seul en François qui s'imprime à Basle. Le Sr. Jean-Louis Brandmuller, son Frere, avoit bien publié qu'il étoit dans le dessein d'en donner un de sa façon, mais il y a long-tems qu'il paroît avoir abandonné un projet pour lequel il n'avoit fait aucuns préparatifs, ayant préféré d'autres objets d'occupation qui sont plus à sa bienséance. Si les Imprimeurs & les Libraires entendoient leurs véritables intérêts, & aimoient la paix, ils se croiroient moins, & tout iroit mieux.

III. Le Logogriphe suivant est du même Officier, que la Fable du mois passé.

EN Guerre, au Jardin, en Espagne,
J'ai de la réputation :

Et dans l'interprétation,

Tantôt la terreur m'accompagne,

Tantôt je suis au rang des fleurs,

Tantôt au premier des honneurs.

Venons enfin à mon partage

Composé de sept lots égaux.

2. 5. 6. & 3. sur mes eaux

On est à l'abri de l'orage,

1. en chef est il ajouté,

Je suis un terme en dignité;

Mais 1. à 6. que l'on transpote,

*Je suis par la metamorphose
Un mal dont on ne guérit pas,
Duquel si l'on craint la naissance,
Et pour se tirer d'embaras,
Il faut avec vive assurance,
Le plus promptement toutefois,
Recourir à 2. 5. 6. 3.
L'épreuve, dit-on, en est sûre.
5. 4. 1. 7. Je n'en dis rien,
Chacun est gardé par le sien,
A ce que nous dit l'écriture.*

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en
HONGRIE & en ALLEMAGNE, de-
puis le mois dernier.*

I. **P**resbourg. Les propositions & demandes des Hongrois, faites à la Reine par leurs Députés, qui s'étoient rendus à Vienne, & que nous avons promis d'insérer dans nos Mémoires du mois passé, se réduisent aux Articles suivans; sçavoir:

« 1. Que les Droits & les Privilèges du
» Royaume de Hongrie soient confirmés, &
» que cette confirmation soit expressément stipulée dans la Capitulation qu'on présentera
» à la Reine.

» 2. Que dans une partie de la Hongrie,
» dans le Bannat de Temeswar, dans l'Esclavonie & dans la Servie, le Gouvernement Civil
» cesse d'y être subordonné au Gouvernement
» Militaire.

» 3. Que les Ministres Hongrois soient
» admis dans la connoissance des affaires du
Cabi-

» Cabinet, comme les autres Ministres de la
 » Cour de Vienne, & que la Reine s'engage de
 » ne conclure aucun Traité avec les Turcs, sans
 » l'avis des Etats du Royaume.

» 4. Que tout ce qui concerne le paiement
 » & la marche des Troupes, ne sera pas réglé
 » par les Commissaires des Guerres qui en
 » étoient chargés ci-devant, mais par des Com-
 » missaires Nationaux.

» 5. Que la Chancellerie Hongroise établie
 » à Vienne, ne sera composée aussi que de Na-
 » tionaux, & qu'elle jouïra des mêmes pré-
 » rogatives dont jouïssent les autres Chancel-
 » leries : Qu'on ne placera que des Hongrois
 » dans les Dignités & charges du Royaume,
 » dans les Commandemens des Places, dans
 » la Chambre des Finances, dans la Régie des
 » Péages, & dans l'administration des Gabelles ;
 » Et que cette Chambre des Finances sera in-
 » dépendante de tout autre Tribunal.

» 6. Que toutes les denrées du cru de Hon-
 » grie seront transportées librement en Autri-
 » che & en Stirie, sans payer aucuns droits
 » extraordinaires : Que le troisième denier sur
 » les Marchandises que les Hongrois apportent
 » dans le Royaume sera supprimé, de même
 » que le monopole qu'on a établi par rapport
 » au Commerce des Bœufs qui se fait avec
 » l'Etat de Venise ; Et que les Sujets de cette
 » Republique auront la liberté d'en venir ache-
 » ter librement en Hongrie.

» 7. Que les rétributions que payent les
 » Comtés du Royaume, seront réglées propor-
 » tionnellement à l'état d'un chacun : Qu'on di-
 » minuera la quote-part de ceux qui sont trop
 » chargés, & qu'elle sera augmentée à l'égard
 » de

» de ceux qui ne payent pas alléz : Qu'on as-
» surera aussi à la Noblesse les exemptions dont
» elle est en droit de joüir.

» 8. Que de plus, la Dignité de Palatin de
» Hongrie soit rétablie en son entier, selon la
» teneur du Decret rendu par le Roi Mathias
» en 1485. au sujet de l'autorité du Palatin.

» 9. Que les Bénéfices du Clergé Catholique
» en Hongrie ne soient point donnés à des
» étrangers, contre la teneur des Loix du Ro-
» yaume, & que les Constitutions établies en
» faveur des Protestans, soient pleinement exé-
» cutées & maintenues.

Telles furent les propositions des quatre Claf-
ses des Etats de Hongrie qui n'ont été ni
acceptées ni refusées jusqu'ici : Elles entrent
dans le Comité secret établi à Presbourg pour
les discuter. Les Hongrois ont cependant lieu
de se flater que ce qu'il y a de ces propositions
qui ne doit pas être rejeté, leur sera gracieu-
sement accordé, l'intention de la Reine étant
telle : Elle l'a déclarée, & son amour pour ses
peuples qui éclate en ceci comme en toute autre
chose, lui en a gagné entièrement les cœurs ; ceux
de Hongrie sont prêts à tout sacrifier pour elle.
Mais les Communautés Protestantes de ce Ro-
yaume, qui, après la grande Députation, en
avoient fait une particulière à la Reine, l'ont
vûë revenir à Presbourg, sans avoir réüssi dans
sa Commission, parce qu'ensuite des Résolutions
Royales de 1731. & 1736. il n'est pas permis
aux Protestans de faire des Députations en corps,
ne faisant point un Etat particulier ; mais
qu'ils doivent proposer leurs griefs, s'ils en
ont, & faire leurs représentations chacun
pour soi.

Couronne-
ment de la
Reine.

II. La Reine ayant fixé la cérémonie de son Couronnement, comme Reine de Hongrie, au 25. de Juin, Sa Maj. après avoir reçu les souhaits des Impératrices sur son voyage, partit le 19. à quatre heures & demie de l'après-midi du Château Royal de Vienne, & prit la route du Danube, accompagnée dans son Carrosse du Grand Duc son Epoux & des Archiduchesses Marie-Anne & Marie-Madelaine. Le Prince Charles de Lorraine, les Seigneurs & Dames de la Cour, dans sept Chaises ouvertes à six chevaux, suivoient le Carrosse de Sa Majesté. Après que la Reine eut été conduite dans son Yacht, les Archiduchesses prirent congé d'elle & revinrent à Vienne. Le même soir S. M. arriva à Petronel, d'où étant partie le lendemain, elle trouva vers midi à Wolffthal quarante Députés à cheval, choisis des quatre Ordres du Royaume, ayans à leur tête l'Archevêque de Gran qui la complimenta au nom des Etats de Hongrie assemblés à Presbourg. Delà Elle fut conduite en cette Ville, où Elle fit son entrée publique. Cette entrée & le Couronnement qui l'a suivi au jour marqué, furent deux cérémonies, dans lesquelles ont également éclaté tout le bon ordre & la magnificence possibles. Les Sérénissimes Archiduchesses ont assisté à la dernière; elles étoient parties à cet effet la nuit du 24. au 25., & la nuit suivante elles revinrent à Vienne, où l'on a depuis chanté le *Te Deum* au bruit de plusieurs décharges.

Le Comte de Palfi fut déclaré Palatin de Hongrie dès le 22.

III. Il s'est tenu depuis l'arrivée de la Reine à Presbourg, & il s'y tient encore de grandes Conférences tant sur les affaires générales de l'Europe,

l'Europe, & celles de la Silesie, que sur les affaires particulieres de ce Royaume. Les Etats de leur côté ont repris leurs délibérations, ont nommé des Commillaires pour entrer en conférences avec ceux de Sa Maj. sur les demandes de la Nation, & depuis ils ont fait proposer à la Reine de réunir la Principauté de Transilvanie & le Bannat de Temeswar au Royaume de Hongrie, qui est un article auquel il paroît qu'on pourra donner les mains en son tems. L'incorporation de l'Esclavonie est déjà réglée, de même que la collecte des deniers publics qui l'est conformément aux Loix fondamentales. A présent l'on procede à regler les diverses autres demandes des Hongrois. La Co-Régence du Grand Duc est d'ailleurs une négociation qu'on peut avancer être consommée selon les intentions de la Reine, puisqu'elle est accordée pour tout le tems de la vie de cette Souveraine, aux desirs de laquelle les Etats se font gloire de se prêter en tout avec beaucoup de zèle : Aussi reçoivent-ils gracieusement par retour tout ce qui peut leur être accordé étant compatible avec les Loix. Depuis peu ayant reçu la Protestation de l'Electeur de Baviere contre le Couronnement de la Reine, ils l'ont renvoyée à ce Prince sans l'ouvrir : Ils ont de plus accordé à Sa Maj., à l'occasion de son Couronnement, un Don gratuit de cent mille florins, & offert de lever à leurs dépens un Corps de Troupes considérables, pour être employé à son service, ou dans le Royaume, ou dehors, selon que les circonstances le demanderoient.

IV. Le retour de la Reine à Vienne n'est pas encore fixé : Elle veut qu'auparavant tout ce qui est traité dans les conférences, concernant le

Royaume de Hongrie, soit non-seulement terminé, mais que les choses soient mises en même-tems sur un pied assez solide, pour n'être plus sujetes ni aux plaintes d'une Nation qu'on souhaite de satisfaire, ni à un travail du Ministère pour redresser d'ultérieurs griefs. Cependant la Reine fait de tems en tems de petits voyages à Vienne, pour voir l'Archiduc, dont la santé continuë à être parfaite. Le Grand Duc & le Sérénissime Prince Charles, en font autant.

V. Le Comte d'Uhlefeld revenant de son Ambassade de Constantinople, fit le 15. Août son Entrée publique à Presbourg, & après avoir eu une Audience publique de la Reine, & du Grand Duc, il retourna à son Camp qui étoit assis dans une Isle du Danube. L'échange de son Excellence & de l'Ambassadeur Turc s'étoit faite à Belgrade le 20. du mois précédent, mais d'une maniere differente de l'échange de l'an passé, à cause que le Comte d'Uhlefeld, depuis la mort de l'Empereur, étoit seulement Ambassadeur de la Reine. Il s'est depuis rendu à Vienne.

*Résultat
des Confé-
rences sur
l'affaire de
Silese.*

VI. Comme l'affaire de Silese peut bien être mise au rang des plus pressantes affaires de la conjoncture présente, c'est sur elle que les délibérations de la Cour ont principalement roulé pendant le mois de Juillet. Mr. de Robinson, Ministre d'Angleterre, s'y est rendu de Vienne: Il a communiqué à la Reine la reponse que le Roi de Prusse avoit faite aux Ministres des Puissances Maritimes le 15. Juin. & les sentimens des mêmes Ministres, aussi-bien que ceux de l'Electorat d'Hannover, sur cette Reponse. Une résolution de la Reine a suivi les conférences; elle fut, que pour mettre fin à une guerre qui empêche cette Souveraine d'aller avant en
d'autres

d'autres articles importans, elle vouloit bien ceder les Principautés de *Glogau* & de *Lignitz*, qui toutes deux sont limitrophes de la Marche de Brandebourg, en se reservant néanmoins le Domaine direct, avec les autres clauses & conditions nécessaires pour que cette cession ne puisse s'interpréter comme une atteinte donnée à la Pragmatique-Sanction du feu Empereur. Tous les Chefs des Tribunaux qui étoient à *Vienne*, assisterent à la Conference dans laquelle cette résolution fut prise. Il y fut en même-tems déclaré, que si le Roi de Prusse n'acceptoit pas la proposition, on n'y seroit plus tenu, & que la Reine en employant toutes ses forces pour le maintien de la Pragmatique-Sanction, renouveleroit aussi ses instances auprès des Puissances Garantes, pour qu'elles remplissent, sans plus de délai, leurs engagemens à cet égard. Le terme fixé à S. M. Prussienne étoit jusqu'au 25. de Juillet pour se déclarer par une reponse finale. Mr. de Robinson dépêcha sur le champ un Courier à Milord Hindford en Silesie, pour l'informer de ce qui s'étoit passé; & ce Courier étant revenu avec des dépêches peu favorables, la Cour a cru devoir ne plus temporiser: Elle n'a point tardé d'envoyer des Exprés aux Princes dont Elle doit attendre du secours, pour le solliciter plus fortement que jamais: Un ordre fut aussi expédié au Comte de Neipperg, Felt-Maréchal des Armées de la Reine, & Commandans en Chef celle de Silesie, de se disposer à passer la Neis, pour s'avancer vers l'ennemi.

VII. La même conference tenuë sur l'affaire de Silesie, a eu aussi pour objet l'armement que fait la Baviere; & ce qui en a résulté, est, d'avoir une Armée en Boheme vers le Haut-

*Mesures
prises sur
l'armement
de la Ba-
viere.*

Palatinat, laquelle sera formée des Régimens du Prince Eugene & de Kevenhuller, Dragons, qui sont dans la Haute-Autriche, de ceux de Seckendorff, Molck & de Waldeck, Infanterie; de Caraffa, Charles Palfi, & Bernes, Cuirassiers; de Cohary, Dragons, de quatre mille Warasdins ou Croates, d'un pareil nombre de Hongrois, & de dix mille hommes de Troupes auxiliaires de Saxe. Cette Armée pourra être commandée par le Felt-Maréchal de Kevenhuller, ou par le Prince de Lobkowitz. Ce dernier Seigneur, avec le Comte de Salabourg, Commissaire Général des Guerres, & le Comte de Kinski, Grand Chancelier de Bohême, se sont rendus depuis cette résolution de la Cour, dans la Haute-Autriche, & de là en Bohême, où ils ont fait les dispositions nécessaires pour que l'Armée qui s'assemble, ne manque d'aucunes munitions, & qu'il soit levé dans le Royaume de Bohême un Corps de milices de ceux des Sujets de la Noblesse, & de la Couronne, qui voudront acheter leur liberté, & celle de leurs Descendans, en prenant les armes pour la défense de la Patrie. On destine à servir sous le Général en chef de l'Armée de Bohême, le Comte de Bathiani, en qualité de Général de Cavalerie; Messieurs de Ballayra, de Saintignon, de Charles Palfi, en qualité de Lieutenans-Généraux; de Geisfrugg, de Luchesi, de Piccolomini, & de Dungen, comme Généraux de Bataille, pour l'Infanterie &c.

Par là, & par beaucoup d'autres mesures qu'on a prises, afin que le Tirol soit aussi mis à l'abri d'insulte, on se promet d'être en état de faire face aux forces de la Baviere, quoique cette Cour envoie des milices dans toutes les
Villes

des Princes &c. Septemb. 1741. 179

Villes & Bourgs qui confinent au Tirol, à la Bohême, & à la Haute-Autriche, & que ses Troupes réglées soient par tout en marche pour se rendre dans la Plaine de *Schaerding*, située entre l'*Inn* & le *Danube*, pour y former une Armée, qui, comme on le prévoit, pourra être de trente mille hommes. Mais l'Electeur a déjà fait prendre possession de la Ville de Passau; un corps de ses Troupes s'y est mis en Garnison, non-obstant un refus que lui en avoit fait le Cardinal de Lamberg, Evêque de Passau, sur des propositions qu'il lui avoit faites là-dessus.

VIII. Les circonstances où se trouve la Cour de Vienne ne pouvant donc être plus critiques à plusieurs égards, elle croit devoir réitérer à toutes les Puissances garantes de la Pragmatique-Sanction, la demande du secours qu'elle doit en attendre; & c'est par ordonner aux Ministres de la Reine qui résident à leurs Cours, de faire là-dessus les plus vives instances, que commencent toutes les instructions qu'on leur dépêche. On s'attend ainsi d'apprendre incessamment des nouvelles sur cette importante matière; car il ne paroît pas qu'on doive se rabattre sur un délai ultérieur. On saura en même-tems à quoi se porteront les Troupes auxiliaires de la Couronne Britannique & de l'Electorat d'Hannover. Dès-à présent on se promet l'arrivée en Autriche du Corps de Troupes Saxonnnes qui doit être de dix mille hommes; les Hollandois pourront fournir le leur qui sera de cinq mille hommes; ils se sont déjà déclarés suffisamment pour faire fonds sur eux, si la voye de négociation qui leur tient toujours à cœur pour engager un accommodement avec la Prusse, est rompue.

Mais

Secours sollicité & attendu.

Mais quant aux vingt-cinq ou trente mille Russiens dont la marche a été publiée, & sur laquelle on croyoit pouvoir compter, ce sera en argent que la Cour de Petersbourg fournira ce secours, l'offre en est faite & acceptée, à compter du jour que le secours a été demandé.

*Conjectures
pacifiques
sur les pré-
paratifs de
guerre de la
France.*

IX. La résolution prise par la France d'avoir tout à la fois jusqu'à quatre Armées en campagne, comme nous le ferons remarquer en son lieu, & des arrangemens qui paroissent pour l'exécution de ce Projet, auroient de quoi donner toute défiance de cette Coutonne dans un tems où l'Espagne son Alliée naturelle se met dans une espeece de gêne pour ressusciter de vieilles prétentions sur l'hérédité Autrichienne, afin de donner, ce semble, aux dépens de l'Auguste Maison, l'établissement en Italie, au Prince Epoux de l'ainée des Princesses Royales de France. Mais on s'en raporte davantage à la bonne foi du Roi Très-Christien, & aux déclarations qu'il fait réitérer par ses Ministres chez toutes les Puissances, qu'il veut continuer à vivre en paix avec la Reine. Mr. de Vincent, chargé des affaires de ce Monarque à Vienne depuis le départ du Marquis de Mirepoix, & qui s'est déjà expliqué convenablement sur ce sujet, a présenté encore sur la fin de Juillet un Mémoire à la Cour, contenant des remontrances sur la conjoncture presente, & en même tems, que le Roi son Maître feroit toujours tout ce qui dépendroit de lui pour cultiver la bonne amitié & l'union qui subsistent entre les deux Cours; que d'ailleurs les préparatifs de guerre qui se faisoient en France, ne devoient lui donner aucun ombrage. Le Cardinal de Fleuri a parlé dans les mêmes termes au Baron de

de Wafner, Ministre de la Reine à Paris. Le Cardinal de Boslù d'Alsace, Archevêque de Malines, qui a été à la Cour de France, aussi bien que le fils du Comte de Sintzendorff, Grand Chancelier de la Reine, assurent de leur côté que cette Cour ne fait point mine de s'éloigner de l'amitié cimentée par les Traités, ni des obligations réciproques qui en résultent: Ils ont fréquenté tous deux assidûment le Cardinal de Fleuri.

Voilà, du moins jusqu'à présent, ce qu'on croit pouvoir avancer sur les affaires de la conjoncture présente; conjoncture qui fait mettre presque toutes les Puissances de l'Europe en posture. Il y a cependant diverses négociations particulières sur le tapis, qui tendent vraisemblablement à perfectionner la grande Alliance, dont on parle depuis tant de tems, & qui a pour but le maintien de l'équilibre de l'Europe.

X. *Silésie.* Ce n'est qu'un Cartel pour l'échange des prisonniers des deux Armées, que le Général Lentulus & le Prince Thierrî d'Anhalt-Dessau, ont arrêté à *Grotkau*, leurs conférences n'ayant point roulé sur d'autre objet: Ils sont de retour, l'un à l'Armée du Comte de Neipperg, & l'autre à celle du Roi de Prusse. Ensuite de ce Cartel, les prisonniers de part & d'autre se rendent réciproquement. Mais il y en a un nombre d'environ neuf cens de l'Armée Autrichienne chez les Prussiens, qui passé celui de ces derniers, & ce nombre est celui environ de la Garnison de Glogau, qui fut faite prisonnière de guerre. Comme les Hussars Autrichiens battent toujours l'estrade à leur avantage, & qu'ils sont présentement secondés par les Warasins, les Croates & les Pandoures; ils ont fait de

Cartel réglé entre les Armées de Silésie.

nouveaux prisonniers depuis le Cartel signé, qu'on rendra homme pour homme ; il est loisible au surplus de payer leur rançon sur le pied de cinq florins pour chaque Bas-Officier ou Soldat, de 25. florins pour un Enseigne ou Cornette, de 30. pour un Lieutenant, de 80. pour un Capitaine, 135. pour un Major, 300. pour un Lieutenant-Colonel, 650. pour un Colonel ; car tel est le Cartel, suivant lequel on doit payer pour la rançon d'un Felt Maréchal qui seroit fait prisonnier de guerre 15000. florins, pour un Général d'Artillerie 10000., 5000. pour un Lieutenant-Général.

XI. Les Armées toutes deux bien pourvûes, & ne manquans ni de vivres ni de fourrages, occupoient encore leurs mêmes Camps sur la fin de Juillet. Celle de la Reine de Hongrie à *Bublau* derriere la *Neifs*, & celle du Roi de Prusse à *Strehlen*, qui est distant de neuf lieües de *Bublau*. Mais la premiere faisoit alors des dispositions pour passer la *Neifs* : Elle n'avoit attendu pour cela que le terme accordé à S. M. Prussienne tant par la Reine, que par les Puissances maritimes Garantes de la Pragmatique-Sanction ; & ce terme fixé au 25. Juillet, comme on l'a dit, étant échu sans que ce Prince parut avoir pris une résolution favorable à la paix, on doit croire que le Comte de Neipperg aura été le chercher ; ou le fera bientôt, ses mouvemens l'annoncent. En faisant des dispositions pour une marche prochaine, Mr. le Comte de Neipperg a pourvû abondamment à la conservation de la Ville de *Neufs*, dont toutes les Fortifications ont été mises d'ailleurs en très-bon état.

Le 16. ce Général a fait chanter le *Te Deum* dans

des Princes &c. Septemb. 1741. 183

dans la grande Eglise de *Neufs*, en action de graces du Coutonnement de la Reine. Son Armée s'étoit rangée à ce sujet, vers les six heures du soir en ordre de Bataille. Son Excellence & tous les Généraux vinrent au Camp une heure après, & à huit heures on fit une décharge de toutes les pièces de campagne, qui fut suivie d'une salve generale de l'Infanterie & de la Cavalerie : Il y eut ensuite deux autres décharges de l'Artillerie qui furent encore suivies de deux salves de la Mousqueterie.

XII. Comme le Roi de Prusse peut s'attendre à une visite de l'Armée Autrichienne, puisque les propositions de la Reine de Hongrie ne lui paroissent point acceptables, il a fait le 21. la revûe générale de son Armée, & le 22. celle de chaque Corps en particulier. Les Ministres étrangers ont assisté à l'une & à l'autre de ces revûes, dans lesquelles on a trouvé les Troupes sur un pied à peu près complet, à cause d'un grand nombre de recruës qui étoient arrivées successivement. Mais si la nécessité vient à le requérir, l'Armée des Prussiens sera jointe par vingt deux Escadrons & deux Régimens de Hussars que le Roi a fait venir de ses Etats, & qui attendent son ordre sur la frontiere du Duché. Cette Armée, en ce cas, seroit de 86. Escadrons, sans les Hussars.

*Mesures
prises par
le Roi de
Prusse.*

XIII. Mr. Robinson, Ministre d'Angleterre auprès de la Reine de Hongrie & de Boheme, dont le Lord Hindfort, qui se trouve auprès du Roi de la part de la même Couronne, avoit reçu de retour le Courier qu'il lui avoit envoyé avec la résolution de S. M. Prussienne, peu favorable à la paix; ce Ministre, au moins qu'il étoit attendu en Silesie, vient cependant d'ar-
river

river de Vienne à l'Armée Prussienne, dans le dessein, sans doute, de faire une dernière tentative pour engager le Roi à donner les mains à un accommodement avec la Reine de Hongrie. On le croit autorisé à cet effet; toutes les conjectures portent là-dessus: on doit ainsi être curieux de voir ce qui s'en présentera.

*Petite
guerre.*

XIV. Si le tems n'est point encore venu de se porter à une nouvelle action, celui de la petite guerre n'a pas discontinué, non-obstant que les faits d'armes n'ont pas été fréquens. On n'en compte que deux depuis un mois, dans lesquels les Pandoures de l'Armée de la Reine se sont comportés de manière qu'on en est content. Commandés par Mr. Mangani, Major Saxon, auquel on a confié le commandement de ces Troupes, (le Colonel Trenck en ayant été démis) ont donné le 23. sur un poste avancé de Prussiens, qu'ils menerent battans jusques dans son Camp, après en avoir tué environ cinquante; ils enleverent 62. Bœufs dans cette occasion. Le Major-Général Festetitz, dont nous avons déjà rapporté une action avantageuse arrivée le 7. Juin, parcouroit alors les environs de *Franckenstein*, avec 2000. Hussars, 900. Warasdins, & 800. Pandoures, où il consumoit les fourages, sans opposition de l'ennemi, jusqu'au 26., que 50. Pandoures soutenus de 20. Hussars, s'étans avancés jusqu'au pied de la montagne de Heisberg, furent attaqués par un gros de Hussars & de Chasseurs Prussiens, qui les obligerent à se battre en retraite: Les Pandoures le firent jusqu'à un Village, d'où sortirent subitement quatre Compagnies de Grenadiers Prussiens. Dans le même-tems un renfort de 200. hommes se joignit aux premiers:

miens : Ils chargerent les Grenadiers avec tant de force, qu'ils leur tuerent un Lieutenant & 32. hommes, firent quatre prisonniers, & contraignirent les autres à prendre la fuite en confusion vers un second Village, d'où quatre Bataillons arriverent encore aux Prussiens. Le Corps entier des Pandoures se réunit sur ces entrefaites, avec 500. Hussars. La Mousqueterie de part & d'autre alla son train pendant quelque-tems; mais les Prussiens reçurent du Canon, & la partie devenoit trop inégale pour les Autrichiens : Ils prirent par conséquent le parti de se retirer : Ils le firent en bon ordre, &, ce qui est à remarquer, sans aucune poursuite de la part des ennemis. Leur perte a été en tout d'un Lieutenant, sept Pandoures & un Hussar tués, & quelques blessés. Dans le dernier choc les Prussiens comptent encore avoir eu plusieurs morts & blessés.

Ce fut au retour du Colonel Trenck à l'Armée Autrichienne, qu'on lui ôta le Commandement des Pandoures, pour le donner à Mr. Mangani, qui servoit comme Volontaire à cette Armée. Mr. Trenck fut en même-tems arrêté, étant accusé d'avoir traité avec trop de rigueur quelques hommes d'une Troupe de 500. avec laquelle il s'étoit avancé jusques sur le grand chemin de Breslau, où il a enlevé un Coche qui alloit à l'Armée ennemie, & quelques Chariots de Bagages. Mais il compte de se justifier par faire connoître que les Pandoures, dans leurs manquemens, doivent être châtiés d'une façon plus violente que les autres Troupes.

XV. On voit à l'Armée Autrichienne des copies d'une Lettre que le Général Schmettau a écrite à la Reine pour demander la démission de

de son Emploi. De pareilles copies circulent
 aussi à *Ratisbonne*. La Lettre est datée de *Tor-*
Le Général gau en Saxe du 20. Mai dernier: Il y est dit, que
Schmetteau » c'est malgré ce Général qu'il fait cette démar-
 tâche de se » che; mais que se trouvant sans pouvoir subsi-
 » stenter convenablement à son rang, & entretenir
 » sa Famille, il est dans le cas d'une Forteresse,
 » qui, après un long blocus, est obligée de
 » se rendre faute de provisions, & que si après
 » 41. ans de service, & avoir assisté à quinze
 » Batailles & à vingt-sept Sieges, il n'est
 » cependant honoré ni du Commandement
 » d'une Armée, ni d'un bon Gouvernement,
 » ou d'une pension équivalente, la nécessité
 » où il est réduit l'autorise à chercher une autre
 » protection, & à entrer à un autre service. »
 Une raison par laquelle Mr. de Schmetteau a
 tâché encore de se justifier, qu'on ne peut lui
 avoir refusé de quitter le service de la Reine,
 est celle, qu'il y étoit en partie obligé, à cause
 qu'il est né Vassal du Roi de Prusse.

Mais ce Général ayant été cité par le Con-
 seil de guerre de cette Souveraine, de se repre-
 senter, sans l'avoir fait, on va procéder en con-
 tumace contre lui, quoiqu'il soit entré au ser-
 vice du Roi de Prusse qui l'a fait Grand Maître
 de l'Artillerie. Le Regiment qu'il avoit au ser-
 vice de la Reine sera cassé, s'il ne l'est pas déjà,
 les Soldats seront incorporés en d'autres Corps,
 & les Officiers aggregés à la suite d'autres Re-
 gimens. Le Maître des Logis de ce Regiment a
 été conduit de *Caschau* à *Vienne*, chargé de fers.

XVI. *Ratisbonne*. L'incertitude où l'on est de-
 puis long-tems par rapport à la Diette de l'Em-
 pire, ne discontinuë pas; & les mouvemens mi-
 litaires tant du côté de la Baviere, que de celui
 de

de la Reine de Hongrie, dont les Troupes défilent en nombre vers les frontieres pour y former des Armées, ne paroissent gueres propres à la remettre en activité, Cependant les Ministres des anciennes Maisons de l'Empire, assemblés à *Offenbach* près de *Francfort sur le Mein*, ont écrit à l'Electeur de Mayence, pour le prier de la lui rendre. Leur Lettre porte en substance :
« Que c'est par l'union & par la confiance ré-
» ciproque entre les Membres de l'Empire, que
» le Systême de l'Allemagne a été maintenu,
» même dans les tems les plus périlleux : Que
» les anciennes Maisons de l'Empire auroient
» souhaité qu'après la mort de l'Empereur on
» se fût réuni pour prendre conjointement les
» mesures nécessaires dans une conjoncture si
» délicate : Qu'il n'y avoit point d'endroit
» plus propre pour regler ce concert que la
» Diette de *Ratisbonne* ; mais qu'il n'avoit pas
» été possible d'esperer qu'on y parviendroit à
» ce but, tant à cause des differends que l'inac-
» tivité de cette Assemblée avoit fait naître,
» qu'à cause des voix qui y manquoient : Que
» c'étoit le motif qui avoit déterminé ces Mai-
» sons à assembler un Congrès à *Offenbach*, afin
» d'y concerter entr'elles les mesures nécessaires
» à prendre pour prévenir le danger dont on
» paroïssoit menacé : Que leurs vûes ne ten-
» dans au préjudice de personne, malgré les
» insinuations malignes par lesquelles on avoit
» voulu suggerer le contraire, elles esperoient
» que le College Electoral les approuveroit,
» & qu'il chargerait ses Ministres à *Francfort*,
» d'entretenir une confiance mutuelle avec ceux
» des anciennes Maisons, afin de parvenir au but
» salutaire qu'elles s'étoient proposé : Que
» comme

*L'Electeur
de Mayence
requis de
rendre l'ac-
tivité à la
Diette de
l'Empire.*

» comme il y avoit encore plusieurs objets in-
 » teressans , tels que l'explication des Consti-
 » tutions de l'Empire, le reglement de la Ca-
 » pitulation Imperiale, & d'autres choses qui
 » demandoient le concours de tous les Mem-
 » bres du College des Electeurs, elles s'adres-
 » soient à Son Altesse Electorale, comme le
 » premier Electeur de l'Empire, afin qu'il vou-
 » lût employer ses soins pour faire rétablir
 » l'activité dans les délibérations de ce Colle-
 » ge : Et qu'en s'interessant pour cet objet,
 » Elle s'attireroit une gloire immortelle, qui
 » seroit perpétuée jusqu'à la postérité &c. »

L'Electeur de Mayence, qui d'ailleurs étoit
 porté de lui-même à l'effet de rendre l'activité
 dont on le requiert, a depuis redoublé ses efforts
 auprès des diverses Cours Electorales, dont
 quelques-unes se trouvent à la verité disposées
 à le seconder ; mais d'autres n'en témoignent
 encore aucune envie.

XVII. *Francfort.* Les apparences de proceder
 dans le cours du present mois de Septembre à
 l'élection d'un Empereur, sont de nouveau
 évanouïes ; parce que l'on trouve que d'accelerer
 cette Election, ce seroit, dans les circonstances
 du tems, entraîner l'Empire dans une guerre
 inévitable. On veut encore attendre quelque
 événement avant d'en venir à ce grand article.
 Les Ministres Electoraux, & ceux de toutes les
 Puissances qui prennent intérêt à l'Élection, se
 trouvent néanmoins en cette Ville. Le Maréchal
 de Belleisle y est revenu de Paris le 31. Juillet,
 & le Comte de Montijo le 4. Août de la Cour
 de Saxe. La France, par le Ministère de Mr. le
 Maréchal, ne laisse pas de faire ses représenta-
 tions sur l'Élection, qu'Elle souhaiteroit de voir
 enfin

enfin effectuer : Elle s'est déclarée aussi sur les motifs qui la déterminent à assembler un Corps de Troupes sur les Frontières, & en même-tems, qu'elle n'a aucune vûë d'interrompre le repos de l'Empire ; qu'elle cherche au contraire à y maintenir la paix, en assurant la liberté de l'Élection. C'est ce qu'elle a jugé à propos de faire entendre, tandis que ses forces sont de toutes parts en mouvement, & qu'un chacun en raisonne selon ses idées. De plus, on voit à *Francfort* une Lettre dattée de *Versailles*, dont il n'est pas hors de propos de faire usage dans nos Mémoires ; en voici la teneur.

*La France
donne le mo-
tif de ses
armemens.*

« Des Electeurs & Princes de l'Empire s'é-
» rans plaints au Roi, comme Garant de la
» paix de Westphalie, de ce que le Roi de la
» Grande Bretagne, comme Electeur de Han-
» nover, fait assembler un Corps considerable
» de Troupes, qui pourroit enfin servir ou à
» forcer l'Élection d'un Empereur, ou à faire
» violence à quelque Etat de l'Empire, S. M.
» toujours fidèle à ses engagements, a pris la
» résolution de faire avancer des Troupes vers
» le *Rhin*, pour qu'elles soient plus à portée
» de marcher, en cas de besoin, au secours des
» Electeurs & des Princes qui reclament sa
» Garantie Royale, & qui, dans ce cas-là, join-
» dront de leur côté leurs forces aux nôtres.
» La marche de nos Troupes ne doit donc, en
» aucune maniere, être regardée comme ten-
» dante à agir contre la Pragmatique - Sanc-
» tion, mais uniquement comme ayant pour
» but d'assurer le repos de l'Allemagne, & de
» pourvoir à la liberté de l'Élection d'un Em-
» pereur. Certainement, s'il ne se fait point
» de mouvement de la part des Troupes Han-

» novériennes, & des autres qui doivent se
 » joindre à elles, la marche de celles du Roi
 » vers le *Rhin*, n'aboutira qu'à un simple Camp
 » d'observation. »

On s'attendoit de voir que l'Armée d'observation, dont il est fait mention dans cette Lettre, s'assembleroit sous *Fort-Loüis* de l'autre côté du *Rhin*, & que par la marche & les dispositions des Troupes qui sont de tous côtés en mouvement, elles y seroient toutes renduës avant la fin du présent mois de Septembre, le bruit avoit couru aussi que cette Armée passeroit en Baviere; mais on a eu peine d'y ajouter foi d'abord, & l'on commence à se défaire des préjugés qu'on pouvoit s'être formés là-dessus.

*Le Vieux
 Brisack dé-
 moli.*

XVIII. Les Fortifications du *Vieux-Brisack*, & presque toutes les Villes qui sont situées sur la droite du *Rhin*, ayant toujours eu beaucoup à souffrir toutes les fois que ce Fleuve est sorti de son lit, la Reine de Hongrie n'a pas jugé à propos de faire la dépense de les réparer, surtout dans la conjoncture présente; d'autant plus que ces Fortifications ont été si mal traitées l'hiver dernier, qu'il auroit falu un tems infini pour ce travail. D'ailleurs le *Rhin* dirige presentement son cours avec tant de violence sur *Brisack*, que la premiere inondation n'auroit pas manqué de détruire tout l'ouvrage qu'on y auroit fait, & même d'emporter ceux qui y restoient encore. On commença ainsi le 19. Juillet à travailler à l'évacuation & à la démolition de cette Place par ordre de la Reine de Hongrie, & depuis ce jour les Mineurs ont été occupés jour & nuit à miner les Ouvrages que les eaux avoient épargnés jusques-là. La Garnison, l'Artillerie, les munitions de guerre &
 de

de bouche , tout cela a été transporté à *Fribourg* , dont on répare les Fortifications en toute diligence. Les mouvemens que font les François de l'autre côté du *Rhin* , non-obstant les déclarations de la Cour de France à ce sujet , ont peut-être précipité la résolution de celle de Vienne , quant à l'évacuation & à la démolition qui viennent de se faire.

XIX. *Hannover*. Les Troupes de cet Electorat ne sont pas encore sorties de leurs quartiers , non - obstant les préparatifs qui se font faits pour leur marche : Celles de Dannemarck restent au-delà de l'*Elbe* , & celles de Hesse dans leur Pays. Comme tout se fait , quant aux mouvemens de ces Troupes , avec autant de précaution que sont critiques les circonstances de la conjoncture , c'est sûrement afin de ne fournir à aucun Prince d'Allemagne , ni à toute autre Puissance , un prétexte de jalousie ou d'inquiétude , si jusqu'ici l'on n'a pas assemblé ces Troupes en Corps. Mais si l'on étoit obligé d'en venir là , on pourroit encore compter sur sept Bataillons de Troupes de la Cour de *Wolfenbuttel* qui sont tenus prêts à marcher où on le jugera à propos. On n'en pouvoit pas attendre moins d'une Cour liée de si près avec celle de Vienne , & qui est d'un parfait concert avec celle d'*Hannover*. On veut cependant ne point desespérer ici d'un accommodement prochain des différends de la Reine de Hongrie avec le Roi de Prusse. On veut plus , on veut qu'une pacification générale fera bientôt le doux fruit des négociations entamées tant à *Herrenhausen* qu'en d'autres Cours. Le Baron de *Jaxheim* , Ministre de la Reine de Hongrie , qui a acquis ici toute l'estime due à ses talens , ayant en

quelque sorte terminé celle des négociations qui a été le sujet de son envoi, il devoit partir le 3. Août pour retourner à Vienne, après avoir eu de Sa Majesté Britannique une Audience de congé des plus gracieuse, & le present ordinaire. Mais au même-tems, il reçut un Exprès qui lui a apporté l'ordre de différer son départ, & d'aider le Comte d'Ostein, Ministre Ordinaire de la Reine de Hongrie auprès du Roi, à travailler aux affaires de la conjoncture. On assure que depuis peu ce dernier Ministre a déclaré au Roi à Herrenhausen, « que la Reine sa Maîtresse » ayant la plus parfaite confiance dans l'amitié » de S. M., Elle ne balançoit pas de lui remettre » entièrement le soin de ses interêts, par rap- » port à l'affaire de Silesie, persuadée que le » Roi, connoissant l'importance & la nécessité » de maintenir la Pragmatique-Sanction, y au- » roit à tous égards l'attention convenable. » C'est, peut-être, en consequence de cette déclaration, supposé qu'elle eut été faite, que Mr. de Robinson a eu ordre du Roi de se rendre de Vienne auprès du Roi de Prusse, pour joindre ses instances à celles de Mr. de Hindford. On vient d'expédier encore un Exprès à ce dernier avec des dépêches sur la même affaire, & l'on veut depuis que la paix soit faite, & que le sort des armes Autrichiennes va se tourner du côté de la Boheme.

La Princesse d'Orange ayant reçu un Courier d'Oranienstein avec la nouvelle que le Prince son Epoux y étoit arrivé, Son Altesse Royale, après avoir pris congé du Roi & des Princesses, est allé le joindre; de sorte que le Prince d'Orange n'est plus attendu à Hannover.

XX. *Saxe.* Les dispositions sont toutes faites
pour

pour envoyer un Corps de dix mille hommes de Troupes de cet Electorat en Boheme , au secours de la Reine de Hongrie & de Boheme : Il ne dépend plus que des circonstances , lesquelles devenans encore plus pressantes , si elles le peuvent , pour exécuter la résolution prise à ce sujet.

On attend à *Dresde* un Député des Etats de Courlande , qu'ils envoient à Sa Maj. Polonoise pour lui donner part de leurs dispositions sur l'élection du Duc Louïs-Ernest de Brunswick , & la prier d'appuyer leur résolution à cet égard , & d'investir ce Prince du Duché de Courlande , comme Fief relevant de la Republique de Pologne. On ne peut pas douter que le Roi n'accorde la demande que lui font les Courlandois , eu égard aux Cours de Vienne & de Russie qui s'interessent pour le Prince déjà déclaré , & qu'ensuite , la Republique de Pologne ne suive l'exemple de Sa Majesté.

Le Prince appelé au Duché de Courlande a passé par cette Cour avant de se rendre à *Mittau* & à *Petersbourg* , où il est à présent.

XXI. *Cologne*. S. A. E. s'est rendu à *Clemenswerth*. Le sujet de ce voyage est d'aller prendre des arrangemens , par rapport à des differends survenus à l'occasion des limites de l'Evêché de Munster du côté de l'*Overisse*. Aux Troupes de cet Evêché qui vont à huit mille hommes , il va s'entjoindre 6000. des Troupes de l'Electeur Palatin , pour y former ensemble une Armée d'observation.

Il y a sous la presse à *Dusseltorp* une Ordonnance de l'Electeur Palatin , pour notifier aux Habitans des Duchés de *Quilliers* & de *Bergues* l'arrivée d'un Corps de Troupes Françaises dans

ces Duchés, & leur prescrire la manière dont ils auront à les recevoir, qui est de leur fournir à un prix raisonnable les vivres & les fourrages dont elles auront besoin.

XXII. *Mecklembourg* Le Duc Charles-Leopold de ce nom, est venu de *Wismar* à *Domitz* se faire prêter un nouveau serment de fidélité par les Habitans & les Soldats qui sont dans cette Place : Il a fait distribuer des habits neufs à ces derniers, dont il a envie d'augmenter le nombre, afin que la Garnison soit plus forte qu'elle n'est à présent. Ses ordres pour lever du monde à cet effet dans les Baillages voisins, sont déjà donnés : Il est aussi occupé à faire d'autres dispositions, qui ont pour objet de rentrer dans l'exercice de ses anciens droits.

A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
N O R D, depuis le mois dernier.*

I. *Suede.* Si les différends de cette Couronne avec celle de Russie ont paru jusqu'ici devoir éclater en une guerre; il en est à présent qu'ils pourroient bien se terminer par la médiation du Roi de la Grande Bretagne, & des Etats Généraux des Provinces-Unies. Mr. Rumpf, Envoyé Extraordinaire de Leurs Hautes Puissances auprès du Roi, a déjà eu des instructions relatives à cet article, de même que Mr. de Swart, leur Résident à Petersbourg : En conséquence ils ont tous deux présenté aux Cours où ils menagent les intérêts de leurs Maîtres, un Mémoire qui porte en substance : « Que L. H. » P. ont appris avec beaucoup de déplaisir que
» des

» des différends se sont élevés entre les Cours
» de Suede & de Russie, capables de troubler
» la tranquillité du Nord, a la conservation
» de laquelle elles prennent tant d'intérêt :
» Qu'elles n'ont pas ressenti moins de peine
» en aprenant que ces différends étoient sur le
» point d'éclater en une guerre ouverte entre
» les deux Couronnes : Que L. H. P. souhai-
» tent avec ardeur de voir l'harmonie & la bonne
» intelligence rétablies entr'elles : Qu'à cet effet
» elles ont chargé leurs Ministres auprès de
» Sa Maj. Suedoise & de S. M. Czarienne, de
» les prier de vouloir bien leur donner connois-
» sance de ces différends, afin qu'après un mûr
» examen, elles puissent mettre en usage leurs
» bons offices pour rétablir la concorde, qui a
» subsisté depuis tant d'années entre les deux
» Puissances &c. »

Cette médiation, après les lenteurs qu'on a remarquées jusqu'ici des deux Cours d'en venir à une rupture, fait croire que les choses seront bientôt remises au point de tranquillité où les Sujets de part & d'autre désirent de les voir. L'Escadre du Roi continuë en attendant de croiser à la hauteur des côtes d'*Estonie* : Elle est composée au juste de quinze Vaisseaux de guerre, dont il y en a un de 90. pièces de Canon, qui est le Vaisseau Amiral, appelé l'*Ulrique-Eleonore*, & monté par le Vice-Amiral Rayclin, un de 84. Canons, deux de 64., quatre de 60., un de 56., trois de 42., un de 36., un de 28., & un autre de 22., outre un Brigantin de 16. Canons, une Galliotte à bombes, un Brulot, un Vaisseau d'Hôpital, quatre Alleges aussi de 16. Canons chacun, & deux grandes Prames chacune de 20. pièces de Canon : Il y a une
autre

autre Flotte à *Carelskercon* pour le moins aussi forte. On vient de faire passer encore en *Finlande* trois mille hommes de Cavalerie.

II. Mr. Bestuchef, Ministre de Russie, qui continué tranquillement son séjour à Stockholm, a demandé aux Ministres de la Cour les raisons qui ont déterminé le Roi à faire cet armement, & à faire partir l'Escadre; mais on ne lui a donné d'autre réponse que celle à laquelle le public pouvoit s'attendre, & qui est, que la sûreté de l'Etat demandoit ces précautions, aussi-bien que la nécessité d'être prêt à tout événement. Depuis cette demande de Mr. de Bestuchef, & ensuite de quelques dépêches qu'il a reçues de sa Cour, il a déclaré que la Duchesse Régente en Russie consentoit de s'en remettre à l'arbitrage de l'Angleterre & de la Hollande, pour décider des prétentions que la Nation Suedoise pouvoit former à la charge de la Russie. On ne dit pas s'il a été répondu à cette déclaration; mais il y a lieu d'être persuadé qu'on ne fera rien sur un tel sujet qu'avec le concours de la France.

III. On n'a pas eu devoir prendre de résolution à la Diète du Royaume, qui demeure toujours assemblée, sur la proposition qui y a été faite, *si on doit déclarer la guerre à la Russie*, quoique divers membres du corps de la Noblesse eussent fait de très beaux Discours pour &c contre cette proposition, & qu'elle eut donné lieu à plusieurs débats dans l'Ordre des Ecclésiastiques, aussi-bien que dans celui des Bourgeois.

On ne sçait pas encore quand cette Diète prendra fin. Mais il est vraisemblable que ce ne sera qu'après qu'il y aura encore plus de jour
répandu

répandu sur ce qui divise la Couronne de celle de Russie, la Noblesse ayant représenté qu'il ne convenoit pas que la Dierte se séparât avant d'avoir mis la dernière main à l'importante affaire pour laquelle on s'étoit assemblée, & d'où dépendoit le salut de l'Etat. L'Ordre Ecclesiastique, celui des Bourgeois, & celui des Paysans, insiste néanmoins sur une prompte résolution qui mette fin à cette longue assemblée; laquelle n'a encore rien prononcé sur les prisonniers d'Etat, excepté le Baron de Gillenstien qui est jugé coupable de haute trahison & mérite la mort.

IV. Le Roi, sur l'avis des Etats du Royaume, vient de rappeler tous les Vassaux & Sujets de Suede qui sont engagés au service des Puissances étrangères; & S. M. vient de créer aussi un nouveau Régiment, dont le Baron de Hamilton, ci-devant au service de France, a été nommé Colonel.

V. Mr. de Nolcken, Ministre du Roi à la Cour de Petersbourg, en est de retour depuis le mois de Juillet, & a fait raport à S. M. des dispositions dans lesquelles on y est de chercher les moyens de prévenir la guerre, & de conserver la bonne intelligence avec la Couronne. On compte pourtant que Mr. de Nolcken retournera bientôt à Petersbourg, y ayant laissé son Secrétaire & plusieurs Domestiques; cela dépendra des circonstances qui se présenteront. Mais le Comte de Tessin ne reviendra pas ici si-tôt qu'on l'avoit crû; on lui a fait sçavoir qu'il eut à demeurer à Paris jusqu'à nouvel ordre. Le Comte de St. Severin, Ambassadeur de France, qui étoit sur le point de partir pour Paris, doit aussi différer son départ jusqu'à

qu'à la séparation de la Diette, ayant reçu un Exprés de sa Cour à ce sujet.

R U S S I E.

I. **D**E même que l'a fait la Suede en dernier lieu, cette Cour vient de faire embarquer à *Cronstatt* un corps de trois mille hommes de Troupes pour être encote transporté sur les frontieres de la *Finlande*; sçavoir, à *Wybourg*, où le Lieutenant-Général de *Stoffeln* se rendra aussi pour commander dans cette Place. Mais la Flotte toute équipée qu'elle est à *Cronstatt*, n'a pas eu jusqu'ici l'ordre d'en bouger. Il n'y a que les Troupes de quartiers en *Ukraine*, dont les mouvemens ayent été remarqués. Presentement tout le corps mandé de cette Province, est rendu aux lieux de sa destination, qui sont *Riga* & autres Villes de la *Livonie*, où l'on peut compter à present une Armée de 60. mille hommes. Il y a aussi de ces Troupes en quelques Places des environs de la Courlande, qu'on pourra retirer, de même que dans le voisinage de *Petersbourg*; mais celles-ci y resteront jusqu'à ce que les affaires de la conjoncture avec la Suede reçoivent tout le jour qu'elles attendent. Ce fut le 27. Juin que Mr. de *Nolcken*, Ministre de cette Couronne, partit de *Petersbourg* pour retourner à *Stockholm*, après avoir informé le Ministère des ordres qu'il avoit reçus à ce sujet du Roi son Maître.

II. La nomination d'un nouveau Duc en Courlande, qui se trouve à present à *Petersbourg*, devoit être pour le ci-devant Duc, le terme de sa détention au Château de *Schliesfelbourg*; aussi l'en fit on enfin partir sur la fin de Juillet avec son Epouse & sa Famille. On le conduit à *Borosewa*, Ile de la Siberie, où est la
riviere

riviere d'Oby , pour y occuper le Château , où les deux infortunés Princes de Delghorucki & avant eux le Prince de Menzikoff ont fini leurs jours. Sa vaisselle d'argent lui étant inutile dans son exil , on la lui a ôtée avant son départ : Il a été obligé , aussi-bien que son Epouse , de rendre en même-tems tous les bijoux qu'ils avoient encore. Mais on lui a permis d'emporter beaucoup d'autres choses. Le Duc exilé ne fut pas plutôt parti , qu'on remit en liberté Mr. Bestuchef , Ministre du Cabinet , qui étoit gardé au Château de *Petersbourg* : Il s'est justifié pleinement d'avoir eu aucune part à ses projets. Ce Ministre a eu la permission de se retirer sur ses Terres avec sa Famille. La Duchesse de Mecklembourg , Epouse du Sérénissime Prince Antoine-Ulrich de Brunswick , Régente de la Russie , a cru devoir aussi rappeler plus de quarante personnes de leur exil de Sibirie , où le ci-devant Duc les avoit fait releguer pendant le Regne de la feu Czarine.

III. Nous avons déjà dit que c'étoit par une somme d'argent que la Couronne donneroit à la Reine de Hongrie & de Boheme le secours qu'elle lui doit en vertu de la Garantie de la Pragmatique-Sanction du feu Empereur des Romains : On en est ainsi convenu , & la Convention a été arrêtée entre le Ministère , & le Marquis de Botta , Ministre de cette Souveraine , qui continuë son séjour à *Petersbourg*. Le Marquis de la Chetardie , Ambassadeur de France , paroît devoir s'arrêter encore long-tems en cette Ville , les difficultés sur l'audience qu'il sollicite n'étans pas encore levées autrement , qu'on veut que le jeune Czar ait l'âge d'un an passé pour ce sujet.

IV. L'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de la Porte-Ottomane, Mahomet-Emini-Bacha, a attendu à *Novogrod-Weliki* le retour d'un Courier qu'il avoit dépêché à Constantinople, depuis son départ de *Moscou*, pour faire son entrée publique à *Petersbourg* : & ayant reçu ce Courier avec des dépêches contenant les intentions du Grand Seigneur au sujet des titres à donner au jeune Czar, il fit son entrée le 10. Juillet, & le lendemain il fut conduit à l'audience du Duc de Brunswick, l'après-midi il se rendit chez le Comte d'Osterman, Amiral Général & premier Ministre du Cabinet, avec lequel il eut une longue conférence, & le 12. qui étoit le jour fixé pour son audience publique de la Duchesse Régente, il y fut conduit avec les cérémonies qui avoient été réglées par avance : Il presenta dans cette audience deux Lettres du Grand Seigneur, l'une écrite au jeune Czar pour le complimenter sur son avènement au Trône, & l'autre adressée à Son Altesse, comme Régente de Russie. Cette cérémonie étant finie, l'Ambassadeur remit les présens dont il étoit chargé de la part du Grand Seigneur, & qui sont de grand prix. Il a depuis déclaré aux Ministres que Sa Hautesse souhaitoit à la vérité de conserver la bonne intelligence avec la Russie, mais qu'elle s'attendoit de la part de cette Cour qu'elle ne formeroit aucune difficulté sur le nouveau Plan contenant le reglement des limites.

On attend aussi de jour en jour un nouvel Ambassadeur de Perse. Peut-être pourra-t-il déclarer au Ministère, ce qu'on vient d'apprendre de *Constantinople*, qui est, que le Grand Seigneur a consenti de céder à *Thamas-Kouli-*

Kan quelques-unes des conquêtes dont il demandoit la restitution, & qu'après ce consentement donné par la Porte Ottomane, on avoit signé à *Constantinople* un accommodement. On dit à *Petersbourg* que cet accommodement sera suivi d'un Traité entre les deux Puissances Orientales.

P O L O G N E.

I. LE Sénat a reçu des Etats du Duché de Courlande la notification qu'ils avoient nommé le Prince Louïs-Ernest de Brunswich-Wolffembuttel pour leur Duc, en priant la République de confirmer cette élection, & d'accorder l'investiture au Prince élu; ce qui occasionne presenrement des conférences à *Varsovie*. On y traite du maintien des droits de la République sur le Duché de Courlande. En attendant, le nouveau Duc de ce nom a été à *Mittau*; il y a signé la Capitulation que les Etats lui ont présentée pour la confirmation des Privilèges du Pays, il a été aussi occupé à remédier aux abus qui s'étoient introduits sous la Régence de son Prédécesseur. Il s'est depuis rendu à la Cour de *Petersbourg*.

II. Personne n'ignore que le feu Roi de Pologne Auguste II. avoit disposé les Etats des Duchés de *Courlande* & de *Semigalle* en faveur du Comte Maurice de Saxe, son fils naturel, & que ces Etats s'étans convoqués en Diette le 5. Juillet 1726. du vivant même du Duc Ferdinand, dernier de la Maison de Ketler, ils lui défererent la succession éventuelle des deux Duchés. Ce sujet a porté le Comte Maurice à faire une Protestation contre l'élection qui vient de se faire: Elle fut dressée à Paris le 5. Mai, envoyée ensuite aux Courlandois, & depuis elle

elle paroît dans toute la Pologne. Le fort de cette Protestation est ce qui suit : *Par l'Acte le plus authentique*, dit le Comte Maurice, *ils nous choisirent* (la Noblesse & les Etats de Courlande) *pour être leur Souverain après la mort du Duc Ferdinand. Nous nous donnâmes à eux par des liens mutuels & indissolubles : Ils se donnerent à Nous ; & le Diplôme de nôtre Election est peut-être de tous les titres qu'un Souverain peut produire, le plus légitime & le plus incontestable.*

Nous avons lieu de croire que la Pologne ouvrant les yeux sur ses véritables intérêts, renonceroit à des prétentions mal-fondées, & ne souffriroit jamais que la Courlande reçut un Maître par force & d'une main étrangere. L'événement a fait voir tout ce que la passion & les intérêts particuliers ont de pouvoir contre la justice & l'intérêt général. Abandonnés par la Pologne, attaqués par les forces de la Russie, & plus sensibles aux malheurs de la Courlande qu'aux nôtres, nous fûmes obligés de céder à la nécessité, & de nous arracher malgré nous, d'un Pays où nous aurions versé tout nôtre sang, si nous avions pû le faire avec la moindre utilité. Nous ne le quittâmes néanmoins, qu'après que les Etats de Courlande eurent confirmé dans une seconde Diette, le Diplôme de nôtre Election. . . . Les personnes que nous envoyâmes pour protester contre l'élection violente du Comte de Biren, furent écartées ou enlevées, & nous n'eûmes pas même la faculté d'en faire entendre nos justes représentations. Nous ne saurions garder le silence aujourd'hui, sans autoriser en quelque sorte l'injustice qui nous a été faite, & qu'on veut confirmer par une autre. Ce seroit manquer à ce que nous nous devons, & à l'acte solennel qui nous lie pour toujours à la Courlande, & la Courlande à nous.

des Princes &c. Septemb. 1741. 203
nous. . . . Pour ces causes, & en attendant qu'il
plaise à Dieu de nous faire rendre la justice qui
nous est dûë, nous protestons, à la face de toute
la terre, contre toute élection faite, ou à faire
d'un Duc de Courlande à nôtre préjudice, comme
étant nulle de plein droit &c.

D A N N E M A R C.

U Ne Escadre à laquelle on travailloit depuis
quelque tems, mit le premier Août à la
voile de la Rade de *Copenhagen* : Elle est de huit
Vaissèaux de guerre & quatre Fregates qui ont
huit ou neuf cens hommes à bord. Quoiqu'on
ne sçache pas au juste sa destination, on en
publie cependant, qu'elle se joindra à l'Escadre
Russienne, au cas de guerre entre les Cours de
Stockholm & de *Petersbourg*, parce que le Mini-
stre de cette dernière Cour a présenté depuis peu
un Mémoire au Roi dans lequel il est dit « que
» la situation des affaires dans le Nord obli-
» geant le Czar de demander le secours de ses
» Alliés, il prioit le Roi de donner ordre que
» celui qu'il s'est engagé de lui fournir par les
» Traités entre les deux Couronnes, fût prêt
» à être envoyé dès que les circonstances l'exi-
» geroient.

A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ANGLETERRE, en HOLLANDE,
& aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. **A**ngleterre. Le Camp des Troupes que l'on
destine depuis si long-tems à passer la
mer, est assis entre *Colchester* & *Harwich*. Quels
que soient les événemens qui se présenteront,

il est fort douteux si ces Troupes se rendront aux Pays-Bas Autrichiens. Les Seigneurs de la Régence qui ont le plus de crédit dans le Conseil, n'ont jamais fort goûté ce projet ; aussi se sont-ils persuadés d'abord qu'à force de négociations & d'instances, on en viendrait enfin à ajuster les Cours de Vienne & de Berlin sur leurs différends, comme le cas paroît devoir arriver. Mais les grands préparatifs de guerre qu'on fait en France, donnent bien plus que jamais de l'ombrage à la Cour & à la Nation, puisque le Conseil de Régence en a pris la résolution de faire lever dix nouveaux Regimens d'Infanterie & de Dragons, d'ordonner qu'on réparât incessamment douze Vaisseaux de ligne, qu'on les mit ensuite en commission, & qu'on eût à construire incessamment de nouveaux Navires dans les divers Ports du Royaume.

II. L'Amiral Vernon ayant échoué, en voulant serrer de trop près la Ville de *Carthagene*, il en est parti avec un tiers seulement du monde qu'il avoit avec lui, lorsqu'il s'y presenta : Les deux autres tiers y ont périés, mais plus par les maladies, qui, malheureusement continuent parmi les Troupes, que par le feu des Espagnols : Un renfort lui étant par conséquent d'une nécessité absolüe, on le prépare du nombre d'environ six mille hommes, y compris deux mille Matelots. L'Amiral Vernon, en l'attendant, ne laisse pas de méditer à la Jamaïque où il se retrouve, sur une autre entreprise : Il se portera à *Panama* : Il employera à cet effet plusieurs Bâtimens à remonter la Riviere de *Chagra*, & fera faire un débarquement dans cet endroit à des Soldats & Matelots, lesquels se joindront au Chef d'Escadre Anson, qui s'avance

vance par la Mer du Sud jusqu'à Panama. Tel est l'avis qu'on reçoit de l'Amérique, avec celui qu'il y a encore sept Vaisseaux de guerre à la hauteur de Carthagène pour empêcher les Espagnols de réparer leurs Forts & leurs Châteaux. La liste des prises faites en mer dans l'Amérique, depuis ce que nous en avons rapporté le mois dernier, a été apportée au Gouvernement, en même-tems que cet avis, & suivant cette liste les Anglois ont enlevé six Bâtimens aux Espagnols, tandis que ceux-ci leur en ont pris dix-sept.

III. Le Chevalier Jean Norris fit voile le 7. Juillet de *Spithead*, pour se rendre à l'Isle de *Sainte Heleine*, où ayant été joint par les Vaisseaux de guerre qu'il attendoit, toute l'Escadre bien pourvue de monde & bien munie d'Artillerie, remit à la voile le lendemain avec un vent favorable : Elle est composée de seize Vaisseaux de guerre dont trois du premier rang, ayant chacun cent pièces de Canon sur leur bord, deux du second, sept du troisième, trois du quatrième, & un du cinquième rang. Le Chevalier Norris a été joint dans la *Manche* par plusieurs Galliorres à bombes dont il doit se servir dans son expédition, laquelle jusqu'ici est inconnue. On croit cependant que l'on en veut davantage au Trésor des Gallions attendus par l'Espagne, qu'à toute autre entreprise, toutes les Côtes d'Espagne, vers lesquelles Mr. Norris a fait voile, sont en si bon état, qu'il lui sera difficile d'y rien exécuter. Mais on compte en Espagne que les Gallions sont encore à la *Havana*, qui est cette Place de l'Amérique si importante aux Espagnols, & qu'ils ont sçu pourvoir de telle sorte, que les Forces du Roi n'ont

pas cru jusqu'ici devoir s'y présenter. Quoiqu'il en soit, on ne pense point que l'Escadre du Chevalier Norris revienne de si-tôt dans la Grande-Bretagne, parce que l'on frette des Bâtimens pour lui porter de provisions.

IV. Le Roi n'est attendu de retour d'Hannover qu'à la fin du mois d'Octobre prochain. Ce qu'on dit à présent du différend de Sa Maj. avec le Prince de Galles, est, qu'il y a des ouvertures faites pour les terminer, & qu'on espere d'y parvenir, sans que cette affaire traîne plus long-tems.

H O L L A N D E.

I. **L**E dessein où la Republique a paru être de fournir en argent les secours qu'Elle doit à la Reine de Hongrie pour la garantie de la Pragmatique-Sanction, a fait faire au Baron de Reischach, Ministre de cette Princesse, une déclaration, que sa Cour a plus besoin de Troupes que d'argent, & que l'on ne pouvoit pas différer davantage de lui fournir le secours qui lui est dû, sans échaper, peut-être, l'occasion de le faire à tems. Les diverses Provinces ont depuis paru incliner pour le secours en Troupes, qui poutroit se faire d'autant mieux, que les deux dernieres augmentations sont actuellement remplies. Mais ils pensent en même-tems que les affaires montreront bientôt une nouvelle face, & qu'ils se trouveront dispensés d'exécuter ce que porte leur Traité à cet égard.

Les Etats ont délibéré dans leurs assemblées, tant sur cette affaire, que les autres de la conjoncture, mais principalement sur les mouvemens des Armées de France, dont ils ne paroissent pas autrement intrigués qu'ils font augmenter les Fortifications de *Maestricht* : Car les

Couriers

Couriers de *La Haye* à *Paris*, sont pour le moins aussi frequens qu'ils l'étoient auparavant.

II. Quelques difficultés étans survenuës au sujet des limites de cet Etat du côté de l'Evêché de *Munster*, on a fait marcher un Regiment d'Infanterie & un Escadron de Dragons vers la Province d'*Overissel*, afin d'y renforcer la Garnison de *Cœverden* & celle du Fort *Bourtang*, de même que quelques Postes des environs. L'Electeur de Cologne forme, dit-on, des prétentions de ce côté-là en qualité d'Evêque de *Munster*.

III. Les Etats Généraux ont eu des avis certains de *Batavia*, Capitale de l'Isle de *Java*, & qui est le principal établissement des Hollandois aux Indes, que les Chinois qui y sont établis, avoient comploté de s'en emparer & d'exterminer tous les Européens : Que cette conjuration ayant été découverte, les Chinois du dedans de la Ville, qui devoient seconder ceux du dehors, ont mis eux-mêmes le feu à leurs maisons, d'où plus de la moitié de la Ville a été consumée par les flammes ; que les uns ont péri dans l'incendie, & que de tous les autres on a fait un massacre général, qui commença le 9. Octobre de l'année dernière à cinq heures du matin, & ne finit qu'au soir : Qu'il n'y eut que les femmes & les enfans qui furent épargnés : Qu'on compte qu'il y a eu près de douze mille Chinois massacrés : Que ceux de la Campagne ont été dispersés ; & qu'on a pris les mesures pour empêcher qu'ils ne remuent plus, quoique leur nombre soit infiniment plus grand que celui des Hollandois ; que ces derniers ont eu en tout 200. hommes tant tués que blessés par les Chinois, en se défendant.

On pourroit s'étonner de l'excès auquel s'est

porté la Nation Hollandoise , d'autant plus que les Chinois contribuoient beaucoup à faire fleurir le Commerce dans l'Isle de *Java* & autres possessions de la Republique dans les Indes Orientales ; Mais les revoltes ayant toujours eu pour source quelque sorte de mécontentement , il est croyable que les Chinois en auront eu plus d'un des gens que la Compagnie Orientale envoie & tient à *Batavia* ; peut-être , parce que ces gens sont plus avides des richesses , que soigneux de les gouverner avec équité & avec une espece de condescendance. On assure qu'on ne sauroit exprimer la quantité prodigieuse de richesses qu'avoit la Nation Chinoise à *Batavia* ; qu'on a retiré de terre des caisses remplies d'or , d'argent & autres effets précieux ; qu'on a aussi trouvé toutes sortes de marchandises dans des souterrains.

P A Y S - B A S .

I. **O**N avoit recommencé depuis quelques semaines à se flater plus que jamais d'un accommodement des contestations entre ces Provinces & la Principauté de Liege , & par l'égard que les deux Cours témoignoit aux Envoyés de part & d'autre , la chose paroissoit au point de rendre enfin aux Sujets la liberté de leur Commerce , après avoir senti tout le poids que l'interruption leur en a causé. Cet événement est enfin arrivé , & le Commerce devoit se trouver rouvert depuis le 11. Août , & remis sur le pied qu'il étoit avant les differends survenus , par une Convention préliminaire qui a servi de base à l'accommodement , & qui a paru dès le mois de Juillet. Comme le public que la chose touche a été fort intrigué pendant tout le tems qu'ont duré les broüil-

des Princes &c. Septemb. 1741. 209
broüilleries, il ne fera, fans doute, pas fâché
de trouver dans nos Mémoires le précis de cette
Convention que voici.

» La Sérénissime Archiduchesse, Gouver-
» nante des Pays-Bas, & Son Altesse l'Evêque
» & Prince de Liege, en conformité des gra-
» cieuses intentions de S. M. la Reine de Hon-
» grie & de Boheme, ayant crû être de leur
» piété, pour concourir au soulagement des
» Peuples respectifs, de faire cesser l'interrup-
» tion du Commerce entre les deux Païs, la-
» quelle afflige les Sujets de part & d'autre,
» sont convenus,

*Convention
pour l'ac-
commode-
ment avec
la Cour de
Liege.*

» 1. Que S. A. le Prince & Evêque de *Liege*
» fera supprimer l'Ordonnance ou Tarif émané
» le 7. Juin, & la Déclaration des Etats du
» 25. dudit mois de l'an 1737. & celle du 13.
» Juillet 1738., comme aussi les Ordonnances
» & Tarifs du 18. Mars & 8. Juillet 1740. en
» leur entier, de même que l'imposition faite
» par la Ville de Liege sur les Sayetes, pen-
» dant le cours des presentes difficultés.

» 2. Que Son Altesse Sérénissime fera sup-
» primer en même-tems l'Ordonnance ou Ta-
» rif du 7. Avril 1740. en entier, de même
» que la Régulative générale du 24. Decem-
» bre 1739., aussi en tout son entier, & que
» pendant la tenuë des conferences, dont il
» sera parlé ci-aprés, il ne sera exigé, à la
» charge des Manufactures & Poteries de fer,
» autres droits, que ceux qui s'exigeoient sur
» la fin de l'année 1715.

» 3. Qu'il ne sera formé aucune prétention
» des dommages & interêts soufferts par l'in-
» terruption du Commerce, tant en général

» qu'en particulier , aufquels on renonce réciproquement.

» 4. Que quinze jours après la signature & ratification de la prefente Convention , feront nommés des Commiffaires de part & d'autre , pour applanir généralement toutes les difficultez , qui fubfiftent entre les deux Païs refpectifs , de même que pour convenir des moyens de réunir les interêts de leur Commerce réciproque : A quel effet lefdits Commiffaires s'affembleront au plus tard quinze autres jours après leur nomination dans la Ville de Bruxelles , pour y tenir les conférences , comme le lieu le plus comode & le plus convenable , pour accélérer cette Négociation , fi S. A. le Prince de Liege n'aime mieux , que lefdites conférences fe tiennent dans la Ville de *Vienne* , felon les intentions de feu Sa Maj. Imp. & Cath. de glorieufe mémoire.

» 5. Que dans les conférences à tenir le point des Calmines & des Poteries de Fer fera mis fur le tapis & réglé avant tout autre , aufsitôt que faire fe pourra ; bien entendu que le Règlement n'obligera pas les deux parties de s'y tenir , au cas que , contre toute attente , lefdites conférences devinffent infructueufes.

Cette Convention fut remife le 17. Juillet à Mr. Rameau , Miniftre de la Cour de Liege , & l'Ordonnance fignée par le Prince Evêque parut enfuite pour que le Commerce fut rouvert le 11. d'Août : Mais les Etats de la Principauté de Liege formans encore quelque conteftation , les Bureaux de leur Pays demeurent jufqu'ici affujettis aux précédentes Ordonnances ; auffi *La dernière ne fe trouve-t-elle point fignée d'eux.*

II. La Sérénissime Archiduchesse est depuis le 24. Juillet au Château de *Mariemont*, d'où le Comte de Harrach qui l'y a accompagné, revient de tems en tems à *Bruxelles* pour vaquer aux affaires qui demandent sa présence. Quoique les affaires de la conjoncture, & sur-tout les mouvemens des Troupes Françoises qui forment un Camp du côté de *Givet*, & les grands amas de grains qu'on fait en plusieurs Places de la Flandre Françoisé, occupent ce Ministre & les autres de la Cour; il ne paroît pas néanmoins que le Gouvernement en conçoive de l'inquiétude: Il compte au contraire sur le maintien du bon voisinage.

III. Le Cardinal de Bossu d'Alsace, Archevêque de Malines, est de retour de *Paris* en son Diocèse. On veut, & il y a quelque aparence, que Son Emin. a été exécuter une commission d'importance à la Cour de France, à cause qu'il a fréquenté le Cardinal de Fleuri. On veut aussi que le Baron de Kiefeghem, Gouverneur de Gand & le Comte de Cuvelier, Conseiller d'Etat, retourneront bientôt à *Lille*, afin d'y reprendre conjointement avec les Commissaires du Roi de France, les conférences pour le reglement des limites entre la Flandres & les Pays-Bas Autrichiens. L'arrivée du Sérénissime Prince Charles de Lorraine à *Bruxelles*, fait toujours le sujet des discours publics.

Le Baron de Liedekerck, Chanoine du Chapitre de Nivelles, en a été élu Prévôt. Le Comte de Berlo étoit revêtu de cette Dignité avant sa nomination à l'Evêché de Namur.

On apprend que des Commissaires de l'Electeur Palatin, sont arrivés au Pays de *Liege*, pour conduire un Corps de Troupes Françoises, qui doit

doit se rendre dans le Pays de *Quilliers*, en payant comptant tout ce dont il aura besoin.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **A** Près de grands Conseils tenus à la Cour, où quatre Maréchaux de France, & entre autres le Maréchal de Bellisle, ont régulièrement assisté, la résolution qui y fut prise se manifesta par des ordres donnés de faire marcher les Troupes du Roi, afin d'avoir en même-tems quatre Armées en campagne : une sur le *Rhin*, une autre sur la *Meuse*, la troisième près de *Dunkerque*, & la dernière en *Dauphiné*. On a donné à la première le nom d'Armée de Baviere, parce qu'il a paru, mais, peut-être, sans fondement, qu'elle iroit se joindre au Corps de Troupes Bavaoises qui est sur pied de tenter quelque chose contre les intérêts de la Reine de Hongrie & de Boheme. L'Armée du *Dauphiné* est appelée l'Armée d'*Italie*. On en pourroit de là pressentir la destination : Celle de la *Meuse*, & qui s'assemble près de *Givet*, paroît destinée pour les Pays de *Cologne* & de *Quilliers*, en cas de besoin, les arrangements nécessaires étans déjà pris pour son passage par le Territoire de *Liege*; & l'Armée près de *Dunkerque* aura aussi son emploi; car on fait travailler dans le Port de cette Place, & dans celui de *Calais* à des jettées pour en empêcher l'approche; & dans l'une & l'autre de ces Villes on a déclaré que ceux des Habitans qui sont portés à aller en courses contre les Anglois, ils peuvent dès-à-présent se pourvoir de bons voiliers,

liers, & faire les autres dispositions convenables pour cela. On avoit préalablement insinué la même chose à ceux de *St. Malo*, de *Brest*, & des autres Ports du Royaume. La Cour, par conséquent, devra, sans tarder, donner des commissions, & faire commencer les hostilités contre l'Angleterre, sous le titre de représailles, puiſque par ces insinuations elle donne des marques d'un mécontentement parfait de cette Couronne. La Cour d'ailleurs tient à *Brest* vingt-deux Vaisseaux de guerre prêts à sortir du Port, afin d'en former une Escadre, soit pour observer celle de la Grande-Bretagne, qui est sortie de la *Manche* sous les ordres du Chevalier Norris, soit pour une expédition. Mais jusqu'ici il n'y a que deux Fregates qu'on eut fait partir pour aller croiser l'une devant *Tunis*, & l'autre sur la côte de *Provence*, cette dernière pour donner sûreté aux Bâtimens qui portent des Marchandises à la Foire de *Beaucaire*. On n'a pas encore pris de résolution plus violente contre les Tunisiens, que celle-là.

II. Les quatre Armées qui se forment seront plus ou moins nombreuses. On a déjà pourvû de tous côtés à ce qui leur sera nécessaire, & les Officiers Généraux destinés à les commander, partent pour s'y rendre. Il n'est pas que le Maréchal de Belleisle, qui, après des entretiens longs & frequens avec le Cardinal de Fleuri, est retourné à *Francfort*, ne commandera celle du *Rhin*, forte d'environ 40. mille hommes, & dont la destination est de camper le long de ce Fleuve, sans le passer cependant, à moins que les circonstances qui pourront arriver dans l'Empire, ne viennent à le demander. Le Maréchal de Maillebois commandera l'Armée de la

Mense,

Meuse, qui sera également forte. Celle qui s'assemble près de *Dunkerque*, paroît devoir être sous les ordres du Bailli de Givry ; & l'Armée du *Dauphiné* sous le commandement du Duc d'Harcourt : Celles-ci seront les moins nombreuses, & ne feront qu'un camp d'environ dix ou douze mille hommes chacune. Le dernier Corps, si ce qu'on en debite se vérifie, passera en *Italie*, où l'on croit la Cour, conjointement avec celle de *Madrid*, dans le dessein de former un établissement à l'Infant d'Espagne Don Philippe, Epoux de la Princesse fille aînée du Roi, mais de former cet établissement de manière que la Reine de Hongrie & de Bohême ne s'y trouvera point lésée. La *Corse* fera une partie de l'établissement, comme on le prétend. Les Troupes du Roi ont cependant vuïdée cette Ile, & sont revenus à *Antibes*, à quelques Bataillons près qui y sont restés.

III. Les grands préparatifs de guerre pour lesquels on continuë toutes les dispositions, ne se font par terre & par mer, que par précaution ; c'est ainsi du moins qu'on le pense ; car on ne pense à la guerre, qu'autant que les Anglois la rendront indispensable, le Ministère le fait ainsi publier : il déclare en même-tems, que si les Danois & les Hessois se joignent aux Hannoveriens, ou si les dix mille Anglois passent la mer, il est certain que le Roi enverra une Armée d'observation du côté où ces Troupes camperont ; qu'il en sera de même à l'égard de la mer Baltique, où on ne verra pas l'Escadre Françoisë, si les Anglois n'y envoient une eux-mêmes : Que les vûës de la Cour tendent uniquement à procurer la paix à l'Europe, pourvû que d'autres Puissances ne s'op-

posent

posent pas à ses bonnes intentions : Que le Corps de Troupes destiné pour le Rhin, a seulement reçu ordre de s'avancer vers ce Fleuve, sans sortir des Terres de la Domination du Roy, &c.

On concludroit de ceci, qu'on souhaite de faire faire un accommodement d'une maniere satisfaisante pour l'Electeur de Baviere, & qu'on arme par prudence dans un tems où toute l'Europe est en mouvement, si l'on ne voyoit pas qu'il n'y a aucune necessité pour la Couronne d'en agir de la sorte. On a ordonné encore une augmentation de trente mille hommes dans les milices, & les Intendans des Provinces ont ordre de les faire tirer incessamment, & ensuite marcher à leur destination.

IV. Nous avons déjà dit que Mr. de Wafner, Ministre de la Cour de Vienne, a depuis quelque-tems de plus frequens entretiens avec ceux du Roi que par le passé, & cela est. Il frequente souvent le Cardinal de Fleuri dont les sentimens sont autant goûtés qu'ils l'ont toujours été, l'apparence qu'il y a eu du contraire, & comme nous en avons fait mention dans notre dernier Journal, étant pour le present dissipée. Cela fait augurer de plus en plus que tous les mouvemens qu'on se donne dans toutes les Cours, & les négociations differentes aboutiront à concilier les interêts des Puissances, & à une pacification générale. Nous ne voulons rien hasarder ici de ce qui se dit ouvertement sur cette matiere. Pour en sçavoir le vrai, il faut attendre les événemens qui se presenteront sur les grandes affaires qui occupent si sérieusement le Cabinet des Princes, qui épuise les esprits, & qui sont le jeu de la Sagesse divine.

Ludit

Ludie in humanis divina scientia rebus.

V. Depuis les ordres donnés d'assembler plusieurs Corps de Troupes sur les frontieres, tous les Ministres étrangers vont plus assidument que jamais à *Versailles*, pour tâcher de découvrir le véritable objet de ces résolutions : Mais il faut qu'ils s'en tiennent à ce qui est déclaré là-dessus, & qui est, que les circonstances qui portent toutes les Puissances à armer, ne permettent pas à la France de faire de moindres préparatifs. A l'occasion de ces différens Corps, le Roi a jugé nécessaire de rappeler les dispositions faites ci-devant par rapport à la discipline dans les Camps & dans les marches d'Armées, S. M. rendit en conséquence le 20. Juillet une Ordonnance en 17. articles qui regle le détail de cette discipline. Entr'autres, il y est dit aux articles 6. 14. 15. & 16. ce qui suit.

6. Défend Sa Maj. à tous Gens de guerre, sous peine de la vie, de mettre le feu en nul endroit, ni de prendre aucune chose dans les lieux où il sera permis d'aller fourager, que ce qui sera nécessaire pour la subsistance des hommes & des chevaux, & pour le campement : Voulant Sa Maj. que ceux qui auront pris & enlevé des linges, hardes & autres effets, soient punis de mort, & que les Officiers commandans les Troupes dont ils seront, soient obligés de dédommager les propriétaires des choses ainsi enlevées, dont la valeur sera appréciée par le Général, ou l'Intendant de l'Armée, & retenue sur leurs appointemens.

14. Tous Colonels, Mestres de Camp, & autres Officiers des Corps, seront tenus de loger sous leurs tentes, quand même il se trouveroit des maisons dans le terrain affecté à leur campement, à peine d'inter-

à interdiction contre ceux d'entr'eux qui se trouveront logés dans les maisons, lesquelles ne pourront même être occupées par les Brigadiers, que dans le cas où elles se trouveront dans le terrain de leur Brigade.

15. Veut Sa Maj. que les Chefs, Officiers & Soldats, tant de cheval que de pied, payent, de gré à gré, les vivres & autres choses qui leur seront fournis dedans & dehors le Royaume; à peine aux Officiers de concussion, & aux Soldats de la vie.

16. Les Officiers qui seront logés dans les Villages de la domination du Roi, de celle des Princes & Etats neutres, ou dépendans d'un Pays soumis à la contribution, ne pourront, sous quelque prétexte que ce puisse, rien prendre au-delà des fourages nécessaires à la subsistance de leurs équipages, ni permettre qu'il soit rien pris, détourné, ou vendu par leurs domestiques ou autre, dans les granges, caves & celliers de leurs hôtes, ni souffrir qu'il leur soit fait aucun tort dans leurs maisons, jardins, clos, vignes ou prez; à peine de répondre de tous les désordres & dégâts qui pourroient y être faits, lesquels seront par eux payés, suivant les ordres du Général ou de l'Intendant de l'Armée: Leur enjoint pareillement Sa Majesté, de faire prendre soigneusement garde au feu; son intention étant, qu'ils soient responsables des incendies qui pourroient arriver par la négligence de leurs valets.

Il paroît une autre Ordonnance, en onze articles, pour régler les Tables & les équipages des Officiers Généraux & autres Employés dans les Armées du Roi. Il est porté ce qui suit, par les articles 9. 10. & 11.

9. Défend S. M. aux Officiers ou Volontaires, qui tiendront table à l'Armée, même aux Lieutenans-Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers

Et autres Officiers-Généraux, de faire servir autres choses que des potages, du rô, des entrées Et entremets de grosses viandes.

10. A l'égard du fruit, veut Sa Maj. qu'il soit servi dans des plats ordinaires, Et non dans des porcelaines, cristaux, ou autres vases de cette nature, dont Elle défend très-expressément à tous lesdits Officiers de se servir pour cet usage.

11. Enjoint Sa Maj. aux Généraux de ses Armées, de se conformer à ce que dessus; de faire entendre à tous ceux qui sont sous leurs ordres, que l'esprit militaire s'accorde mal avec la mollesse Et le luxe, Et que S. M. sera attentive à donner des marques de sa satisfaction à ceux qui se contien dront dans les bornes qu'Elle leur prescrit, Et de l'informer au surplus, sans aucun ménagement, de ceux qui y contreviendront.

VI. On celebra le 5. Août dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris un Service solennel pour le repos de l'ame de la Reine de Sardaigne. La Cour a pris le deuil pour cette mort qui lui a été notifiée par le Ministre de celle de Turin. La Cour de Vienne, & toutes les autres Cours de l'Europe sont aussi en deuil par la même mort, qui plonge sur-tout celle de Commerci dans la tristesse la plus profonde.

VII. Au mois de Juillet on arrêta dans les environs de la Ville de Meaux huit voleurs, qui étoient cinq hommes & trois femmes. Leur retraite ayant été découverte, on y a trouvé une grande quantité de vases sacrés & autres effets: Ils ont déclaré dans leur premier interrogatoire, que le Chef de leur bande faisoit ce métier depuis 50. ans, & qu'ayant été conduit aux Galeres à Marseille, il s'en étoit sauvé en 1726.

VIII. On apprend de Suisse qu'il y a de nouveaux

veaux mouvemens parmi les Ligues-Grises pour le futur renouvellement de leur Alliance avec le Roi, & que ceux des Grisons qui sont pour ce renouvellement, tâchent de l'accelerer d'autant plus, qu'ils alléguent que le Corps Helvetique n'a presque plus d'interêt avec la Cour de Vienne depuis la mort de l'Empereur. On a avis aussi que les differends qui regnent depuis long-temps entre le Roi de Sardaigne, & la Ville de *Geneve* ne sont pas encore prêts d'être terminés, quoique ce Prince eut fait déclarer aux Genevois qu'il consentoit de renoncer à ses prétentions sur leur Ville & territoire, s'ils vouloient de leur côté reconnoître sa juridiction suprême sur les Terres du Chapitre de *St. Victor*, de même que le droit de lever les dixmes sur les revenus des mêmes terres; à quoi la Régence de *Geneve* ne paroît point disposée.

On a eu avec ces avis celui, que le 9. Juillet il y avoit eu au Fort de *l'Ecluse* en Dauphiné un broüillard si épais, qu'on ne voyoit pas pour se conduire; que tout d'un coup une tempête si violente s'éleva, qu'un chariot chargé de foin fut emporté dans le Rhône avec deux Bœufs qui le tiroient; que l'air avoit été rempli d'éclairs; qu'une grêle tomba plus grosse que des noix; & que tout cela joint au tonnerre, qui étoit terrible, avoit endommagé le Fort de *l'Ecluse*, & ravagé tout le Pays de *Gex*, les environs du Lac de *Geneve*, & la partie du Duché de *Savoie* qui est située vers le Rhône.

ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ESPAGNE depuis le mois dernier.*

I. L'Evêque de Rennes, Ambassadeur de France, dont les entretiens particuliers avec le Roi & la Reine continuent sur les affaires qui agitent la Cour, a cru devoir y joindre des sollicitations pour obtenir que les Vaisseaux François qui ont des marchandises d'Angleterre à bord, ne puissent point être arrêtés ou inquiétés sous ce prétexte, comme étant une chose directement contraire à la liberté du Pavillon de S. M. T. C. Ce Ministre s'est ensuite déclaré là-dessus conjointement avec celui de Hollande : Et la réponse du Roi qui a paru sur la sollicitation des deux Ambassadeurs ; réponse qui leur a été faite par Don Joseph de la Quintana, Secrétaire d'Etat de la Marine, est, que Sa Maj. étoit très-disposée à consentir à leur demande, pourvu que le Roi Très-Chrétien & les Seigneurs Etats-Généraux voulussent obtenir de leur côté que les Vaisseaux François & Hollandois ayans à bord des marchandises d'Espagne, ou des effets appartenans aux Espagnols, ne puissent pas non plus être arrêtés ou inquiétés sous ce prétexte, ni les marchandises ou effets des Espagnols confisqués, comme les Anglois continuent à le faire ; ce qui paroïssoit être également contraire à la liberté du Pavillon de l'une & de l'autre de ces deux Nations. Les instances des deux Ministres n'ont pas allé plus en avant, après cette Réponse qu'ils ont communiquée par des Exprès à leurs Principaux.

Mais

Maïs les Audiences journalieres que l'Evêque de Rennes a du Roi & de la Reine n'en continuans pas moins, on en présume que la France agira en tout de concert avec l'Espagne contre l'Angleterre, si l'on ne parvient pas à terminer incessamment la guerre avec cette dernière Couronne; & comme cet événement paroît d'autant moins prochain, qu'on sçait qu'une nouvelle Escadre Angloise vient d'entrer dans les mers du Royaume, sous la conduite du Chevalier Norris, on croit devoir s'attendre que celle de France qui se tient toute équipée au Port de *Brest*, paroitra aussi bientôt sur les Côtes d'Espagne. Quant à présent, Mr. de Novarette se tient & doit demeurer jusqu'à nouvel ordre, dans la Baye de *Cadix* avec seize Vaisseaux de guerre qu'il a sous son commandement; d'où il pourra s'apercevoir si l'Amiral Norris vient joindre l'Amiral Haddock, qui croise devant cette Baye avec son Escadre forte de 22. Vaisseaux, depuis qu'il a été escorter un nombre de Navires Marchands Anglois qui vont au *Levant*.

II. Quoiqu'on ne veuille rien craindre sur les Côtes du Royaume, d'une entreprise de la part de l'Angleterre, cependant à la nouvelle que le Chevalier Norris étoit parti de *Sainte Helene* avec seize Vaisseaux de guerre, la Cour envoya ordre à *Cadix*, au *Ferol*, à la *Corogne*, à *S. Andero*, & dans les autres Ports de *Galice* & de *Biscayé*, de s'y tenir bien sur les gardes, afin de n'être pas surpris; l'ordre fut en même-tems donné de faire marcher plusieurs Regimens vers ces Côtes, & aux Gouverneurs des Ports qu'on vient de nommer, d'y examiner avec attention si les Anglois n'y ont point de ces intelligences telles qu'on les découvrit il y a deux ans, lors-

que le même Chevalier Norris croyoit venir exécuter le foudroyant dessein conçu par la Grande-Bretagne, & dont on a fait mention.

III. L'expédition d'Italie est une affaire qui fait toujours bruit. Les Troupes destinées pour la faire, cantonnent dans la Catalogne, en attendant les derniers ordres de la Cour, quoiqu'il n'y ait point d'apparence qu'elles se mettent presentement en marche à cause des grandes chaleurs, quand même les Rois de France & de Sardaigne leur accorderoient le passage qu'on a sollicité. On n'a pas laissé d'emballer déjà quatorze magnifiques tentes pour l'Infant Don Philippe; & toute la vaisselle destinée pour ce Prince, à laquelle il y a eu plus de cent Orfèvres employés, a été livrée le 1. du mois d'Août; partie de ses Equipages & tous ceux du Duc de Montemar pour la Campagne, sont aussi presentement arrivés en Catalogne; les Officiers Généraux nommés pour commander sous ce dernier, s'y trouvent également, la plûpart, ensuite d'un ordre.

Ce seroit, ce semble, à la France à donner le branle à l'exécution du projet formé sur l'Italie. La Cour de Turin y devoit aussi intervenir. Mais comme il n'y a encore rien de résolu de leur part, du moins qui paroisse l'être, sur ce curieux article, nous arrêterons nôtre plume à ce que nous en disons, attendans qu'il éclate quelque chose des assiduités du Prélat qui remplit l'Ambassade de France chez le Roi, & du Prince de Valguarini, Ambassadeur de la Cour de Turin, qui ne frequente pas moins les Ministres de Sa Maj. Ce dernier leur a fait depuis peu une déclaration touchant les dispositions de sa Cour par rapport au maintien de l'équilibre

libre

libre en Italie, ce qui, sans doute, n'a pas été tout-à-fait du goût de ces Ministres.

IV. Le Comte del Bene est parti de Madrid pour se rendre à la Cour de Petersbourg avec caractère d'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi. Il a eu ordre d'exécuter en passant par Paris une commission importante du Roi, & l'on a appris qu'il s'en étoit déjà acquitté. Le Marquis del Puerto, nommé à l'Ambassade de Suede, s'étoit mis en chemin quelques jours avant lui pour Stockholm : Ce dernier, entr'autres instructions, est chargé de celle de négocier un Traité de Commerce avec la Couronne de Suede.

V. On croit que le Roi, qui est présentement à St. Ildefonse avec toute sa Cour, fera bientôt une promotion d'Officiers Généraux. Au mois de Juiller il donna le Gouvernement d'*Alicante* au Marquis de la Motte, Lieutenant Général de ses Armées; celui de *Tarragone* à Mr. de Snocq, Maréchal de Camp; celui de la Ville & de la Citadelle de *Pampelune* à Don Philippe de Solis y Gante, Brigadier; & la Lieutenance de Roi de cette Citadelle, à Don Jean de Silva, Lieutenant-Colonel d'un Regiment d'Infanterie.

VI. Le Courier de Rome est arrivé à la Cour chargé d'y déclarer que le Pape faisoit difficulté de consentir à une demande du Roi, qui est le consentement de Sa Sainteté pour réunir l'Archevêché de *Seville* à celui de *Toledo*, en faveur du Cardinal Infant Don Louïs. Sur cet avis le Roi a fait sçavoir au Cardinal Aquaviva, son Ambassadeur à la Cour de Rome, qu'il eût à renouveler ses instances sur ce sujet, & à ne rien négliger pour obtenir le consentement demandé. On se promet de ces nouvelles sollici-

tations qu'elles effectuèrent ce que les premières n'ont pas produit.

VII. On a reçu par la voye de *Cadix* toutes les nouvelles des Indes, qui se trouvent déjà à l'article d'Angleterre de ce Journal, avec cette ajoute, que l'Escadre de Don Rodrigue de Torres, composée de douze Vaisseaux de guerre, continuoit d'être dans le Port de la *Havana*, & y avoit été renforcée par deux autres Vaisseaux de 74. Canons chacun, nouvellement construits : Que le Marquis de Villa-Garcia, Viceroi du *Perou*, avoit fait construire & équiper, par ordre du Roi, cinq Vaisseaux de guerre pour garder les Côtes de ce Pays-là, que ces cinq Vaisseaux se joindront à ceux de Don François Pizarro, qu'on sçait avoir mis à la voile au mois de Fevrier dernier de l'Amérique Méridionale, où il étoit arrivé le mois précédent, & qu'après cette jonction ils iroient à la rencontre du Sr. Anson, Chef d'Escadre, dont nous avons aussi dit quelque chose au même article d'Angleterre.

Une Tartane venant de la *Vera-Cruz* est arrivée à *Faro* en Portugal, chargée de six cens mille piastras pour le compte du Roi, & environ quatre cens mille pour celui des particuliers ; on compte ces sommes déjà arrivées dans le Royaume. On compte aussi sur le prompt retour des Gallions, quoiqu'on eut dit qu'ils étoient encore à la *Havana* : Que ces Bâtimens ont à bord une charge de plus de quarante millions ; & qu'on trouvera bien moyen de les faire échaper aux Escadres Angloises qui sont présentement dans les mers du Royaume.

Le *Portugal* ne nous donne pour nouvelle que l'arrivée au Port de *Lisbonne* des Navires
des

des Nations commerçantes de l'Europe, comme de coutume : Que les Armateurs Espagnols y amènent quelquefois des prises qu'ils ont faites sur les Anglois ; que les Bâtimens Anglois en amènent également faites sur les Espagnols : Et que le 19. Juin cinquante-un Criminels condamnés par l'Inquisition, subirent à Lisbonne divers genres de supplices ; qu'il y en eut dix qui furent brulés , pour cause de Judaïsme.

A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Après que le Pape se fut déterminé à signer & ratifier l'accordement avec la Cour de Naples, tel que nous en avons rapporté le précis le mois dernier, il a accordé aussi au Roi de Portugal les dernières demandes que ce Prince lui avoit faites ; ce sont l'érection d'un nouveau Séminaire, la réunion de l'Eglise Cathédrale de Lisbonne à la Patriarchale, & la troisième partie des Bénéfices Ecclésiastiques de Portugal pour la Menſe Patriarchale. Une autre faveur de Sa Sainteté vient d'éclater envers la Cour de Madrid : Sollicitée par le Cardinal Aquaviva au nom du Roi Catholique de permettre la réunion de l'Archevêché de *Seville* à celui de *Toledo* en faveur du Cardinal Don Louis de Bourbon, Infant d'Espagne, elle établit une Congrégation pour examiner cette demande ; & le rapport de cette Congrégation ayant été favorable tant à cause de la naissance de l'Infant, qu'à cause du rang qu'il tient parmi les membres du Sacré College, le Cardinal Aquaviva

fut mandé auprès du Pape, qui lui déclara qu'il aécorderoit à Sa Majesté Catholique la réünion qu'Elle demandoit. Quant aux Bénéfices dépendans des deux Archevêchés réunis, la Collation en est reservée à la Daterie. On s'attend du St. Pere, que la Cour de Vienne obtiendra également une demande qu'elle lui fait, & qui est une Bulle pour la levée des décimes sur les Biens que le Clergé possède dans les Etats de la Reine de Hongrie & de Boheme, afin d'en employer le provenu à défendre la succession du feu Empereur son Pere. Tous ces égards & ceux qu'on a déjà eus pour le Roi de Sardaigne, font esperer à Sa Sainteté qu'on en aura aussi pour les soins qu'elle se donne que le flambeau de la guerre ne soit point porté en Italie.

II. Des instances réitérées du Cardinal de Tencin, Ambassadeur de France, pour obtenir au Bailli de Tencin son neveu la permission de faire valoir le caractère d'Ambassadeur Extraordinaire de Malthe, ont enfin engagé le Pape à s'y rendre : Le Bailli de Tencin a depuis complimenté Sa Sainteté, au nom de la Religion de S. Jean de Jerusalem, sur son avènement au Pontificat : c'étoit là l'effet de la demande du Cardinal : Cette permission est néanmoins regardée comme contraire au cérémonial de la Cour de Rome.

L'Ambassadeur ordinaire de la Religion auprès du St. Siège est le Baron de Schade : Il a reçu la nouvelle, & ensuite la confirmation, que les Galeres de la Religion qui étoient parties du Port de *Malthe* pour aller bloquer celui de *Tunis*, ayant rencontré à quelque distance huit Galliores & quelques Pinques qui en étoient sortis, elles les attaquèrent vivement; que les

Turcs

Turcs qui étoient à bord, se défendirent l'espace de trois heures; qu'enfin le combat fut terminé, les Galeres ayant pris quatre Galliottes & trois Pinques, & coulé les autres à fonds; que la perte des Maltois faite dans ce combat étoit d'environ cent hommes, parmi lesquels il y avoit plusieurs Chevaliers qui faisoient leurs caravanes. Que près de 300. Turcs ont été faits esclaves, & qu'on a délivré plus de 200. Chrétiens qui étoient sur les Bâtimens Tunisins.

III. Les Cardinaux de la Congrégation de *Prapaganda Fide* ont examiné dans une Assemblée des propositions faites par un Prince Oriental arrivé depuis le mois de Juin à Rome, & en dernier lieu de Naples, où il a reçu du Roi des deux Siciles les honneurs dûs à sa naissance; (car il se dit proche parent du Grand Mogol) & en a ensuite été défrayé jusqu'en cette Ville de Rome. Ce Prince possesseur d'un Pays considérable, comme on l'assure, y est venu pour se faire instruire plus sûrement de la Religion Catholique, & l'embrasser avec plus de liberté. Son intention paroît être, & ses propositions sont d'introduire la Religion orthodoxe chez lui.

IV. *Naples.* Quoique l'on continuë dans l'Arсенal de cette Ville à fondre des Canons de différens calibres, on n'y fait cependant point d'autres dispositions, d'où l'on puissè conjecturer qu'il y aura des troubles en Italie. On regarde au contraire comme une preuve qu'il n'y en aura point, ou du moins que le Roi n'y entrera point, quand même l'Italie en seroit menacée, la nomination du Duc de Castropignano, à la Viceroyauté de Sicile, & qui est revenu de son Ambassade de Paris; parce qu'en cas de guerre, ce

Seigneur

Seigneur auroit commandé en Chef les Troupes du Royaume. C'est à la place du Prince Barthelemi Corfini, lequel est destiné à l'Ambassade de Rome, que le Duc de Castropignano a été déclaré Viceroi.

V. Ce n'est que depuis le commencement de Juillet que le Roi a reçu de *Tunis* le Traité en forme, que Don Hiacinthe Voschi, son Ministre auprès de cette Régence, y a signé avec le Bey. Ce Traité sera rendu public, comme l'a été celui conclu entre cette Cour & la Porte Ottomane.

On dit la Reine de nouveau enceinte.

VI. *Milan*. Chaque semaine il vient de *Mantoue* en cette Ville un nombre de recrues pour la Garnison du Château, qu'on pourroit abondamment de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche. On travaille aussi avec diligence à en réparer & augmenter les Fortifications; Le Comte de Traun y a fait transporter l'Artillerie qui étoit à *Parme* & à *Plaisance*, dont il a fait garnir la Citadelle. On prend d'ailleurs toutes les mesures nécessaires pour être prêt à tout événement, si de nouveaux troubles survenoient en Italie. Les Troupes Autrichiennes qui s'y trouvent, sçavoir, dans le *Milanex*, le *Mantouïan*, les Etats de *Parme* & *Plaisance*, & le Grand Duché de *Toscane*, vont à plus de 30. mille hommes.

VII. *Turin*. Sur les assurances du Roi de Sardaigne aux Ministres de la Reine de Hongrie, & du Roi de la Grande Bretagne qui résident à sa Cour, on pourroit compter qu'il ne se prêtera à aucunes vûes contraires au maintien de la paix & de l'équilibre en Italie; & une preuve de ceci est qu'il a donné ordre de mettre en bon état

état de défense & de bien garnir d'Artillerie les Pas de *Suze* & de *Fenestrelles*, aussi-bien que les autres passages par lesquels on peut entrer dans ses Etats. Ces assurances néanmoins, & l'aparence que S. M. Sardaignoise n'entre point dans les vuës de la Cour de Madrid par le départ subit & inopiné de l'Ambassadeur d'Espagne de *Turin*, auquel personne ne s'attendoit, ne font rien rabattre à la Reine de Hongrie des précautions que l'on prend dans ses Etats afin de parer les coups qui y seroient frappés.

Le Roi, immédiatement après la mort de la Reine, s'est retiré avec le Duc de Savoye à la Chartreuse près de *Turin*, afin d'y passer quelque tems : Il a été si sensible à cette perte, qu'il en a été indisposé plusieurs jours. Le Corps de la Reine ayant été exposé pendant trois jours sur un lit de parade, fut inhumé le sept Juillet dans l'Eglise Métropolitaine de *Turin*. Voici ce qu'on apprend de la maladie dont cette Princesse est morte.

« Après avoir mis heureusement au monde
» un Prince qui fut appelé le Duc de Chablais,
» la nuit du 21. au 22. Juin, elle avoit passé
» les deux jours suivans dans un état fort tran-
» quille. Mais elle fut attaquée le 24. de la
» maladie qu'on nomme dans ce Pays, la *Millie-*
» *re*, & qui n'étant produite que par une fermenta-
» tion extraordinaire dans le sang, se mani-
» feste par un grand nombre de boutons. L'é-
» ruption fut accompagnée d'une fièvre si violente,
» que dès-lors on eut beaucoup d'appréhension
» pour les suites de la maladie. La fièvre
» diminua considérablement le 29., & cessant
» presque entièrement le lendemain, on espe-
» roit que la santé de la Reine seroit bientôt
» rétablie ;

» rétablie ; mais la nuit suivante la fièvre redou-
 » bla avec plus de force qu'auparavant. Il y
 » eut cette même nuit & les jours suivans une
 » éruption plus abondante que la première, &
 » Sa Maj. étant tombée le 2. Juillet dans de
 » fréquentes convulsions, elle mourut le jour
 » suivant vers les sept heures du matin.

VIII. *Genes*. Les deux Galeres du Grand Duc de Toscane que nous dûmes le mois passé être arrivées à *Genes* avec l'argenterie de S. A. R. remirent à la voile le 22. Juin pour retourner à *Livourne*, où elles portent cinq cens mille florins, faisant partie de la somme qui a été négociée pour ce Prince sur cette argenterie.

IX. Depuis le départ d'une partie des Troupes Françaises qui étoient en *Corse*, pour retourner en France, on a fait passer quelques Troupes Genoises dans les Postes que les François ont quittés, particulièrement dans le *Vescovado*, à *Orezza* & à *Rustino*. Les Bataillons François restans dans cette Isle, sont au nombre de huit, dont il y en a trois à la *Bastie*, deux à *Ajaccio*, un à *Calvi*, un à *Corte*, & un dans la Province de *Balagna*. Mais on croit qu'au mois prochain d'Octobre, ils suivront à *Antibes* les autres Bataillons qui ont déjà vuide l'Isle. En attendant, les Corfes témoignent une impatience extraordinaire de sçavoir leur sort, par la publication du nouveau reglement pour le futur gouvernement de leur Pays : Ils ne sont pas en doute qu'on ne leur donne bientôt un nouveau Maître; c'est l'Infant d'Espagne Don Philippe, comme ils le croient : Ils préféreroient d'ailleurs de se sacrifier eux-mêmes plutôt que de ne pas changer de gouvernement ; Car plusieurs Pieves, ou Communautés, ont envoyé conjointement au
 Marquis

Marquis de Villemur, Commandant des Troupes Françoises, une Protestation par écrit, dans laquelle elles déclarent « Qu'on ne doit pas croire que jamais elles soient disposées » à rentrer sous l'obéissance des Genoïis, & que » leur résolution est de les attaquer de nouveau dès que les Troupes de France se seront » retirées. » Il est autant que certain, si l'on fait sortir absolument toutes les Troupes Françoises de Corse, qu'on a concerté un arrangement secret par rapport à cette Ile, puisqu'il n'est pas croyable qu'on voudra l'abandonner derechef à ses turbulens & vindicatifs habitans, & la remettre en proye à elle-même, comme elle en est encore menacée. Une nouvelle guerre entre les Insulaires & la Republique éclateroit d'abord : déjà les premiers refusent hautement de fournir des vivres aux Genoïis qui ont remplacé les François dans les endroits que nous avons nommés.

X. Des Bâtimens arrivés dans les mers de cet Etat, & venans des côtes d'Afrique, ont apporté la nouvelle que les *Tunisins* se sont rendus maîtres de *Tabarca*, Place importante appartenant à la Maison Lomellini de *Genes*, qui en payoit tous les ans un tribut aux Régences de *Tunis* & d'*Alger*, & y avoit établi un grand nombre de Pêcheurs de Coral, dont elle retiroit de grands avantages: Que les Commissaires Genoïis qui y avoient le gouvernement, avoient été obligés de rendre la Place après une défense de quelques semaines, qu'il y avoit 94. pièces de Canon qui ont été prises; & que les *Tunisins* ont fait 900. Esclaves la plupart femmes & enfans.

XI. *Venise*. Le nouveau Doge Pierre Grimani,
élu

élu le 3. Juin , comme nous l'avons dit le mois passé , se rendit le lendemain matin , accompagné des 41. Nobles qui l'ont élu , à l'Eglise de S. Marc , ensuite à la grande Place , dont il fit le tour avec les cérémonies accoutumées , & de là au Palais de S. Marc , où il fut couronné. Le Chevalier Marc Foscarini , qui a été Ambassadeur de la Republique à Vienne , fut créé le 3. Juillet Procureur de S. Marc , à la place du nouveau Doge. On s'attend aussi que le Sénat nommera bientôt un Provéditeur Général pour commander un Corps de Troupes d'observation que la Republique assemble en Terre-Ferme , à l'occasion de l'orage qui menace la tranquillité d'Italie.

Par des avis reçus de *Constantinople* , on apprend que l'Ambassadeur de Perse en étoit parti subitement ; ce qui faisoit croire une rupture inévitable entre les deux Empires des Turcs & des Persans ; que par conséquent on se préparoit avec vigueur à la guerre , & que depuis le départ de l'Ambassadeur de Thamas - Kouly-Kan , celui de Russie recevoit plus de politesse que ci-devant , & des assurances de punir non - seulement les Tartares qui pourroient commettre de nouvelles incartades sur la frontiere , mais de prendre les mesures pour prévenir leurs excès à l'avenir. En ceci il paroîtroit que la Porte Ottomane appréhende que la Russie ne s'allie contr'elle avec la Perse.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. Le 17. Juillet la Comtesse Epouse du Rhingrave & Comte Regnant de Grumbach, née Comtesse de Daun Puttlingen, est accouchée à *Grumbach* d'un fils.

La Princesse de Mecklembourg, Epouse du Duc Antoine-Ulrich de Brunswich-Lunebourg, Régente de Russie, a mis au monde une Princesse le 26.

II. **M**orts. Le 4. Juin mourut à la *Jamaïque*, après quelques jours de maladie, le Lord Auguste, Fitzroy, fils du Duc de Grafton, & Commandant du Vaisseau de guerre l'*Orford*. Les autres Seigneurs Anglois morts à la *Jamaïque* des maladies qui regnent sur l'Escadre de l'Amiral Vernon, sont, Mrs. Douglas, Jolly, Percival, tous trois Commandans de Vaisseaux, de même que les Colonels Daniels & François; ceux-ci s'étoient trouvés à l'attaque du Fort de *Bocachica* devant *Carthagene*.

La mort enleva le 3. Juillet à *Florence* le Pere Ascanio, Dominicain, qui depuis plus de trente ans faisoit les fonctions de Ministre du Roi d'Espagne en cette Ville : Il étoit âgé de 84. ans. La sagesse avec laquelle il a toujours rempli son ministère, l'estime qu'il s'étoit acquise d'un chacun, & sa grande charité envers les pauvres, le font beaucoup regretter : Il avoit eu part à toutes les affaires importantes qui se sont passées en Espagne, & en Italie, depuis

depuis que le Roi d'Espagne Philippe V. est sur le Trône.

Le 10. mourut à *Paris* Mr. Machet, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis.

Le Marquis del Campo, Grand Chanoine du Chapitre de *Tournay*, y est mort dans le même mois, de la petite verole : Il étoit fils du feu Marquis del Campo, Lieutenant-Général & Gouverneur d'*Ostende*.

La Comtesse Epouse du Comte de Stolberg, née Comtesse de Promnitz, est morte à *Wernigerode* le 20., âgée de 24. ans, après être accouchée le 15. d'une fille, qui mourut peu après sa naissance.

Le 26. le Duc de Saxe-Eisenach mourut d'apoplexie dans sa résidence d'*Eisenach* : Il étoit âgé de 51. ans, & s'appelloit Guillaume-Henri : Comme il est mort sans enfans, & qu'il étoit le dernier de cette branche, le Duc de Saxe-Weymar a d'abord pris possession de ses Etats, excepté du Comté de *Sayn Altenkirchen*, situé dans le *Wester-Wald*, qui est dévolu par cette mort au Margrave de Brandebourg-Onolzbach, au nom duquel la possession en fut aussi prise le 27., sans la moindre opposition.

Messire Philippe-Laurent Comte de Daun, Prince de Thiano, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Conseiller Privé du feu Empereur, Felt-Maréchal de ses Armées, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, Colonel de la Garde de la Ville de Vienne en Autriche, & Commandant de la même Ville, mourut le 30. dans la soixante-treizième année de son âge. Ce Seigneur avoit été ci-devant Gouverneur Provisionnel des Pays-Bas

des Princes &c. Septemb. 1741. 235
Pays-Bas Autrichiens, & ensuite Gouverneur
Général du Milanez.

Le 8. mourut à Paris Messire Louïs-Michel
Berthelot de Montchefne, Conseiller d'honneur
au Parlement de *Paris*.

F I N.

A V I S.

FRANÇOIS l'Honoré & Fils, Libraires à Am-
sterdam sur le Keyfers-gracht près du Réé-
straat, viennent d'imprimer & débitent actuel-
lement un Ouvrage important & extrêmement
intéressant, sur-tout dans les circonstances pre-
sentes, comme on pourra en juger par le Titre
même, que voici

Annales d'Espagne & de Portugal, *contenans
tout ce qui s'est passé de plus important dans ces
deux Royaumes & dans les autres parties de l'Eu-
rope, de même que dans les Indes Orientales &
Occidentales, depuis l'établissement de ces deux
Monarchies jusqu'à présent.* Avec la Description
de tout ce qu'il y a de plus remarquable en Espa-
gne & en Portugal. Leur Etat présent, leurs In-
terêts, la forme du Gouvernement, l'étendue de
leur Commerce, &c. Par DON JUAN ALVAREZ
DE COLMENAR. Le tout enrichi de Cartes Géo-
graphiques, & de très-belles Figures en Taille-
douce.

Le mois prochain nous ferons mieux con-
noître l'utilité de ce Livre, & le prix.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscumque Librariam negociationem exercentibus, seridè firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrabere clam seu palam, citrà supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcumque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 8. Augusti 1740. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. Jo. Ad. Comes de Mersch. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. E. F. LIBER BARO DE GLANDORFF.